

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Auteur collectif - Revue
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1949-2003
Collation	167 vol.
Nombre de volumes	167
Cote	INDNAT
Sujet(s)	Industrie
Note	Numérisation effectuée grâce au prêt de la collection complète accordé par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (S.E.I.N.)
Notice complète	https://www.sudoc.fr/039224155
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT
LISTE DES VOLUMES	
	1949, n° 1 (janv.-mars)
	1949, n° 2 (avril-juin)
	1949, n° 3 (juil.-sept.)
	1949, n° 4 (oct.-déc.)
	1949, n° 4 bis
	1950, n° 1 (janv.-mars)
	1950, n° 2 (avril-juin)
	1950, n° 3 (juil.-sept.)
	1950, n° 4 bis
	1951, n° 1 (janv.-mars)
	1951, n° 2 (avril-juin)
	1951, n° 3 (juil.-sept.)
	1951, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° 1 (janv.-mars)
	1952, n° 2 (avril-juin)
	1952, n° 3 (juil.-sept.)
	1952, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° spécial
	1953, n° 1 (janv.-mars)
	1953, n° 2 (avril-juin)
	1953, n° 3 (juil.-sept.)
	1953, n° 4 (oct.-déc.)
	1953, n° spécial
	1954, n° 1 (janv.-mars)
	1954, n° 2 (avril-juin)
	1954, n° 3 (juil.-sept.)
	1954, n° 4 (oct.-déc.)
	1955, n° 1 (janv.-mars)

	1955, n° 2 (avril-juin)
	1955, n° 3 (juil.-sept.)
	1955, n° 4 (oct.-déc.)
	1956, n° 1 (janv.-mars)
	1956, n° 2 (avril-juin)
	1956, n° 3 (juil.-sept.)
	1956, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° 2 (avril-juin)
	1957, n° 3 (juil.-sept.)
	1957, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° spécial (1956-1957)
	1958, n° 1 (janv.-mars)
	1958, n° 2 (avril-juin)
	1958 n° 3 (juil.-sept.)
	1958, n° 4 (oct.-déc.)
	1959, n° 1 (janv.-mars)
	1959, n° 2 (avril-juin)
	1959 n° 3 (juil.-sept.)
	1959, n° 4 (oct.-déc.)
	1960, n° 1 (janv.-mars)
	1960, n° 2 (avril-juin)
	1960, n° 3 (juil.-sept.)
	1960, n° 4 (oct.-déc.)
	1961, n° 1 (janv.-mars)
	1961, n° 2 (avril-juin)
	1961, n° 3 (juil.-sept.)
	1961, n° 4 (oct.-déc.)
	1962, n° 1 (janv.-mars)
	1962, n° 2 (avril-juin)
	1962, n° 3 (juil.-sept.)
	1962, n° 4 (oct.-déc.)
	1963, n° 1 (janv.-mars)
	1963, n° 2 (avril-juin)
	1963, n° 3 (juil.-sept.)
	1963, n° 4 (oct.-déc.)
	1964, n° 1 (janv.-mars)
	1964, n° 2 (avril-juin)
	1964, n° 3 (juil.-sept.)
	1964, n° 4 (oct.-déc.)
	1965, n° 1 (janv.-mars)
	1965, n° 2 (avril-juin)
	1965, n° 3 (juil.-sept.)
	1965, n° 4 (oct.-déc.)
	1966, n° 1 (janv.-mars)
	1966, n° 2 (avril-juin)
	1966, n° 3 (juil.-sept.)
	1966, n° 4 (oct.-déc.)
	1967, n° 1 (janv.-mars)
	1967, n° 2 (avril-juin)
	1967, n° 3 (juil.-sept)

	1967, n° 4 (oct.-déc.)
	1968, n° 1
	1968, n° 2
	1968, n° 3
	1968, n° 4
	1969, n° 1 (janv.-mars)
	1969, n° 2
	1969, n° 3
	1969, n° 4
	1970, n° 1
	1970, n° 2
	1970, n° 3
	1970, n° 4
	1971, n° 1
	1971, n° 2
	1971, n° 4
	1972, n° 1
	1972, n° 2
	1972, n° 3
	1972, n° 4
	1973, n° 1
	1973, n° 2
	1973, n° 3
	1973, n° 4
	1974, n° 1
	1974, n° 2
	1974, n° 3
	1974, n° 4
	1975, n° 1
	1975, n° 2
	1975, n° 3
	1975, n° 4
	1976, n° 1
	1976, n° 2
	1976, n° 3
	1976, n° 4
	1977, n° 1
	1977, n° 2
	1977, n° 3
	1977, n° 4
	1978, n° 1
	1978, n° 2
	1978, n° 3
	1978, n° 4
	1979, n° 1
	1979, n° 2
	1979, n° 3
	1979, n° 4
	1980, n° 1
	1982, n° spécial

	1983, n° 1
	1983, n° 3-4
	1983, n° 3-4
	1984, n° 1 (1er semestre)
	1984, n° 2
	1985, n° 1
	1985, n° 2
	1986, n° 1
	1986, n° 2
	1987, n° 1
	1987, n° 2
	1988, n° 1
	1988, n° 2
	1989
	1990
	1991
	1992
	1993, n° 1 (1er semestre)
	1993, n° 2 (2eme semestre)
	1994, n° 1 (1er semestre)
	1994, n° 2 (2eme semestre)
	1995, n° 1 (1er semestre)
	1995, n° 2 (2eme semestre)
	1996, n° 1 (1er semestre)
	1997, n° 1 (1er semestre)
	1997, n°2 (2e semestre) + 1998, n°1 (1er semestre)
	1998, n° 4 (4e trimestre)
	1999, n° 2 (2e trimestre)
	1999, n° 3 (3e trimestre)
	1999, n° 4 (4e trimestre)
	2000, n° 1 (1er trimestre)
	2000, n° 2 (2e trimestre)
	2000, n° 3 (3e trimestre)
	2000, n° 4 (4e trimestre)
	2001, n° 1 (1er trimestre)
	2001, n° 2-3 (2e et 3e trimestres)
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	2001, n°4 (4e trimestre) et 2002, n°1 (1er trimestre)
	2002, n° 2 (décembre)
	2003 (décembre)

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Volume	2001, n°4 (4e trimestre) et 2002, n°1 (1er trimestre)
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 2001

Collation	1 vol. (43 p.) : fotogr. ; 30 cm
Nombre de vues	44
Cote	INDNAT (172)
Sujet(s)	Industrie
Thématique(s)	Généralités scientifiques et vulgarisation
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	03/09/2025
Date de génération du PDF	08/09/2025
Recherche plein texte	Non disponible
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT.172

Note d'introduction à [l'Industrie nationale \(1947-2003\)](#)

[L'Industrie nationale](#) prend, de 1947 à 2003, la suite du [Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publié de 1802 à 1943 et que l'on trouve également numérisé sur le CNUM. Cette notice est destinée à donner un éclairage sur sa création et son évolution ; pour la présentation générale de la Société d'encouragement, on se reportera à la [notice publiée en 2012 : « Pour en savoir plus »](#)

[Une publication indispensable pour une société savante](#)

La Société, aux lendemains du conflit, fait paraître dans un premier temps, en 1948, des [Comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publication trimestrielle de petit format résumant ses activités durant l'année sociale 1947-1948. À partir du premier trimestre 1949, elle lance une publication plus complète sous le titre de [L'Industrie nationale. Mémoires et comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#).

Cette publication est différente de l'ancien [Bulletin](#) par son format, sa disposition et sa périodicité, trimestrielle là où ce dernier était publié en cahiers mensuels (sauf dans ses dernières années). Elle est surtout moins diversifiée, se limitant à des textes de conférences et à des rapports plus ou moins développés sur les remises de récompenses de la Société.

[Une publication qui reflète les ambitions comme les aléas de la Société d'encouragement](#)

À partir de sa création et jusqu'au début des années 1980, [L'Industrie nationale](#) ambitionne d'être une revue de référence abordant, dans une sélection des conférences qu'elle organise — entre 8 et 10 publiées annuellement —, des thèmes extrêmement divers, allant de la mécanique à la biologie et aux questions commerciales, en passant par la chimie, les différents domaines de la physique ou l'agriculture, mettant l'accent sur de grandes avancées ou de grandes réalisations. Elle bénéficie d'ailleurs entre 1954 et 1966 d'une subvention du CNRS qui témoigne de son importance.

À partir du début des années 1980, pour diverses raisons associées, problèmes financiers, perte de son rayonnement, fin des conférences, remise en question du modèle industriel sur lequel se fondait l'activité de la Société, [L'Industrie nationale](#) devient un organe de communication interne, rendant compte des réunions, publiant les rapports sur les récompenses ainsi que quelques articles à caractère rétrospectif ou historique.

La publication disparaît logiquement en 2003 pour être remplacée par un site Internet de même nom, complété par la suite par une lettre d'information.

Commission d'histoire de la Société d'Encouragement,

Juillet 2025.

Bibliographie

Daniel Blouin, Gérard Emptoz, [« 220 ans de la Société d'encouragement »](#), Histoire et Innovation, le carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement, en ligne le 25 octobre 2023.

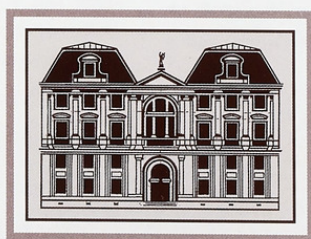
Gérard EMPTOZ, [« Les parcours des présidents de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale des années 1920 à nos jours. Deuxième partie : de la Libération à nos jours »](#), Histoire et Innovation, carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en ligne le 26 octobre 2024.

L'INDUSTRIE NATIONALE

SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE



Quatrième trimestre 2001
et Premier trimestre 2002

S O M M A I R E

Éditorial du Président Mousson.....	p. 3
Cérémonie de remise des Chaptal 2001.....	p. 5
Le Mardi 22 Janvier 2002	
Un Centenaire dans un Bicentenaire.....	p. 32
Colloque des Associations et Fondations	
Suite de l'article paru dans <i>L'Industrie Nationale</i>	
du Deuxième et Troisième Trimestre 2001 <i>page 8</i>	
La Vie des Comités	p. 39
Du Comité du Commerce, des Transports, du Tourisme	
et de l'Outre-Mer	
Deux commentaires de Monsieur Jacques Crosnier	
membre du Comité :	
- Vue sur le Nouveau Monde : États-Unis -	
Amériques et Caraïbe.....	p. 40
- Études Sismologiques sur les attentats du World Trade	
Center New York le 11 Septembre 2001	p. 41

Les textes paraissant dans *L'Industrie Nationale* n'engagent pas la responsabilité de la société quant aux opinions exprimées par les auteurs.

É D I T O R I A L

Liberté et Protection

LES MESURES prises par les États-Unis, pour sauvegarder leurs aciéries vétustes mises à mal par la concurrence d'outre atlantique, rappellent opportunément que ce ne sont pas les théories d'Adam Smith ou le libéralisme, tel que l'a décrit Marx qui prévalent à Washington, mais bien les préceptes pragmatiques et réalistes de Vincent de Gournay :

– Liberté d'entreprendre, de travailler, de créer, d'innover, d'acheter, de vendre, d'échanger...

– mais aussi encourager et protéger, sans constituer de privilèges industriels ou commerciaux permanents ou de droits particuliers en dehors de la loi générale.

Protéger en l'occurrence, c'est donner du temps supplémentaire à ces industries métallurgiques imprévoyantes qui ne se sont pas préparées à la lutte concurrentielle.

Un gouvernement digne de ce nom, ne peut s'en remettre, quand il le peut, aux seules importations pour alimenter sa demande intérieure. Des crises sévères peuvent survenir et empêcher les approvisionnements. Il doit donc veiller, c'est une évidence, à maintenir sur son sol un niveau stratégique d'industries essentielles pour produire mais aussi pour conserver des savoir-faire et au besoin constituer des réserves de précaution.

La Chine le fait par anticipation, en imposant aux industriels étrangers désireux d'être parties prenantes dans son marché intérieur, d'implanter, à leur frais, sur son territoire des unités de production mais aussi des centres de recherches ...

Aux antipodes de ces attitudes constructives, il existe des Gouvernements, rares il est vrai, qui pénalisent leurs entreprises, montent l'opinion contre celles-ci, vilipendent leurs responsables et les investisseurs

et vont jusqu'à subventionner des entreprises étrangères pour qu'elles viennent concurrencer sur leur territoire les productions nationales, tout en surimposant leurs contribuables... Une telle attitude pousse ceux qui le peuvent à s'exiler ou à développer des implants industriels sous des cieux plus cléments. Si une fuite des forces vives se prolonge, elle a à terme des effets dévastateurs sur l'avenir du pays concerné...

Ainsi, après la Révocation de l'Édit de Nantes, 600 000 protestants ont émigré, dopant par leur force de travail, leurs savoir-faire et leurs économies les pays d'accueil. La France ne s'est jamais totalement remise du coup porté par cette disparition de richesses.

Dans un marché commun, qu'il soit régional, continental ou mondial, les acteurs doivent être à égalité de droits et de devoirs dans un même cadre juridique comme dans celui des astreintes fiscales et sociales touchant les ressources nécessaires à la production. La concurrence peut alors se déployer dans la compréhension des attentes de la clientèle et de la satisfaction de celle-ci pour la qualité des produits et des services.

De leur côté, les entreprises ne peuvent pas se contenter de produire des biens et des services, avec la meilleure productivité possible, il leur faut aussi entendre et écouter le message de Ford. L'entreprise doit être également une productrice de pouvoir d'achat pour développer la demande solvable. L'oublier, c'est initier le cercle vicieux de l'État providence et du clientélisme démagogique qui pressure les contribuables notamment pour éponger les remboursements de dettes d'un pouvoir d'achat né artificiellement d'une demande insolvable.

BERNARD MOUSSON

Président



CÉRÉMONIE SOLENNELLE DE REMISE DES CHAPTAL

LE MARDI 22 JANVIER 2002



CENTENAIRE DE L'AIR LIQUIDE

ALAIN JOLY

Président Directeur Général
d'Air Liquide

Chaptal Hors-Classe

WILFRID LE NAOUR

Président Directeur Général
Société SOMFY

Chaptal des Arts Mécaniques

GÉRARD MARTIN

Président Directeur Général
Eurofins SA

Chaptal des Arts Chimiques

GASTON HUET

Président Directeur Général
Le Haut Lieu

Chaptal de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire

DENIS KESSLER

Président de la Fédération
des Sociétés d'Assurance

Chaptal des Arts Économiques

AGNÈS TROUBLÉ

Président Directeur Général
AGNÈS b.

**Chaptal du Commerce, des Transports, du Tourisme
et de l'Outre-Mer**

JEAN-MARIE DUTHILLEUL

Directeur Délégué
à l'aménagement SNCF

Chaptal des Constructions et Beaux-Arts

PIERRE PARRENS

Président Directeur Général
NEXTRAL

Chaptal des Arts Physiques

GEORGES CHARPAK

Ingénieur Civil des Mines
Prix Nobel, Physicien (CERN)

Chaptal des Arts de la Communication et de la Formation

GÉRARD MULLIEZ

Président Directeur Général
AUCHAN

**Proposition du Conseil d'administration
Chaptal 2001 de l'Industrie**

CHAPTAL 2001

EN OUVERTURE de la cérémonie annuelle des Chaptal, le Président Bernard Mousson, s'est adressé aux invités et aux membres présents en ces termes « Les Pouvoirs publics ont célébré avec faste, flonflons et feux d'artifice le bicentenaire de la Révolution française, mais en ont occulté les excès, les larmes et le délabrement de la France, qui en résulta.

Occulté également, le bicentenaire de l'œuvre cohérente de reconstruction matérielle et de refondation nationale et sociale réalisée sous le Directoire et le Consulat. Cette célébration était pourtant l'occasion de découvrir les méthodes utilisées pour re-former notre pays.

Occultés, les efforts de ceux qui, dès le XVIII^e siècle, conscients des dysfonctionnements et témoins inquiets des mécontentements grandissants, ont proposé en temps utile des réformes, qui auraient évité le carnage révolutionnaire. C'est ainsi que le 250^e anniversaire de la publication d'un des plus grands monuments de la culture française, a été passé sous silence. « L'Encyclopédie » appelait à la refondation de notre société en des termes contemporains. Il suffit de relire l'article sur l'Art et quelques autres, pour savoir combien les producteurs étaient déjà méprisés et maltraités par les classes dirigeantes. Thème repris 70 ans plus tard, par Chaptal, notre président fondateur, dans son ouvrage sur l'industrie française, ce qui montre la pérennité des maux dont souffre la France.

Un historien américain, il y a quelques années, m'a dit « Si vous voulez comprendre la politique américaine, oubliez Adam Smith, référez-vous aux disciples de Vincent de Gournay ! » L'ennui était que les écrits de ce dernier furent interdits de publication de son vivant et que depuis, négligés par nos intellectuels,

ses manuscrits étaient supposés perdus. Un chercheur japonais Takumi Tsuda a retrouvé une partie de ceux-ci et les a publiés en français ... au Japon. Après deux siècles et demi, il est enfin possible de connaître la source française d'un courant influent et réaliste de pensée économique.

Après des études chez les Jésuites de La Flèche, après avoir été seize ans à la tête d'un comptoir familial de négoce international à Cadix et fait durant deux ans en Europe un voyage d'intelligence économique, Jacques Vincent est devenu Intendant au commerce. Il sillonna la France, proposa de nombreuses réformes, forma son adjoint Turgot et inspira des disciples comme Dupont de Nemours et même des rivaux, qui déformèrent et occultèrent au besoin ce qu'ils avaient glané de ses thèses.

La pensée de Vincent de Gournay, ne se réduit pas à son injonction percutante « laissez faire, laissez passer ! ». C'est un stratège pragmatique et réaliste. Pour refonder le pacte social français, il dénonce les réglementations exagérées ou inadaptées qui entravent la production, l'hyper fiscalité et les tracasseries et persécutions des entreprises, par les corps d'inspection. Il blâme le rôle pernicieux des administrations centrales irréalistes et doctrinaires et invente pour les désigner le mot bureaucratie.

Il condamne les privilèges d'exclusivité concédés par l'État à certaines Compagnies et demande la dissolution de ces monopoles, dont celle de la Compagnie des Indes, gouffre sans fond des finances de l'époque. De plus, il réprouve les privilèges portuaires et les corporations de métiers. Il appelle à leur abrogation.

L'objectif de Vincent de Gournay était de décroquer la France pour en faire un marché commun, de libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire. C'est le sens exact de son « laissez passer ! ».



Les Chaptal 2001
autour des Présidents Mousson et Jean-Louis Beffa

Conscient du poids écrasant des improductifs, sur les producteurs, on dirait aujourd'hui des inactifs sur les actifs, il proposait également de développer partout l'activité productive et la concurrence, en permettant à tous de travailler utilement, en n'importe quel point du territoire, y compris aux nobles et aux religieux, tout en facilitant l'investissement de leur richesse dans l'industrie. C'est la signification de son « laissez faire ! » au sens exacte de « laissez travailler, produire, investir, inventer, innover ... ! »

Un marché commun implique, nous le savons tous de bon sens, même ceux qui se voilent la face, des règles du jeu identiques pour tous les acteurs, hier comme aujourd'hui. La revendication majeure des députés bretons, au début de la Révolution, sera d'établir ce marché commun avec une législation et une réglementation uniforme pour l'ensemble du territoire et ils auront satisfaction.

Pour Vincent de Gournay, pourfendeur des privilèges mais praticien réaliste, la liberté nécessaire est indissociable de la « protection ». Il ne cessera de le répéter. Ce grand marché intérieur à réaliser aura besoin, durant un temps, de protection douanière pour certains produits, pour certaines activités. Les activités nouvelles durant leur période de fragilité, à leur implantation ou leur acclimatation, sont à protéger et à encourager. Pour moderniser les activités de leur région, des refondeurs bretons créent en 1756 une association pour encourager l'agriculture, le commerce et « les arts utiles », Gournay leur apporta son soutien total, souhaitant voir cette initiative se multiplier.

Simultanément, Gournay fustige les manufacturiers, qui malthusiens avant la lettre, freinent sans nécessité leur production, abandonnent des parts de

marchés à leurs concurrents étrangers et provoquent du chômage en jetant à la rue leurs compagnons sans protection. Beaucoup émigrèrent. Nos Sociétaires du XIX^e siècle, avaient compris, ce message de protection en multipliant, dans la Société d'encouragement ou par celle-ci, les initiatives pour les indigents, les chômeurs, les apprentis, les mutilés, et contre les risques industriels

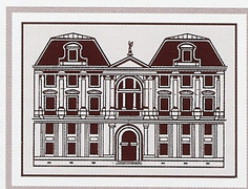
Ce propos, vous l'avez tous compris, est de souligner, comme l'avait fait Chaptal il y a 180 ans, la permanence de certaines façons de penser, d'être, d'agir des chapelles françaises du Pouvoir, qui échappent au temps, aux modes, aux idéologies. Mon propos était aussi de signaler que nous avons, avec Vincent de Gournay, les fondements d'une doctrine industrielle humaniste de notre temps.

Nous invitons de façon pressante les Françaises et les Français à prendre conscience de cette exception culturelle, qui entraîne les élites à haïr jusqu'à les persécuter, ceux qui prennent le risque de produire et de créer des emplois. Nous convions nos compatriotes, alors qu'il est encore temps, à travers le tapage des multiples jacqueries corporatives et la violence ordinaire qui monte en intensité..., à tendre l'oreille et écouter attentivement les refondeurs contemporains.

Bruxelles subventionne, avec notre argent de contribuables, les pays candidats au marché commun, qui se préparent à nous faire concurrence.

Bruxelles pénalise les contribuables des États, qui trichent avec la concurrence en favorisant certaines entreprises,

Qu'attend Bruxelles pour condamner les États qui faussent la concurrence, en handicapant les entreprises implantées sur leur zone d'influence !!





Alain Joly

CENTENAIRE DE L'AIR LIQUIDE

Certains disent, « ceux qui n'ont pas vécu les angoisses des fins de mois, ne peuvent pas comprendre l'entreprise !! » Chaque année en France, des dizaines de milliers d'entreprises disparaissent. La plupart de celles-ci ont moins de deux années. C'est le sort qu'a failli partager, après six mois, l'entreprise Air Liquide aujourd'hui centenaire. Elle avait englouti, sans résultats exploitables, les économies des trois premiers partenaires : Georges Claude, Paul Delorme et Frédéric Galliez. Jusqu'à sa 6^e année, elle a frôlé plusieurs fois le gouffre, montrant qu'une invention n'est rien tant que la phase, qui peut être ruineuse, du développement technologique n'est pas achevée.

La Société d'encouragement connaît bien l'Air Liquide. Plusieurs de ses fondateurs et collaborateurs ont été encouragés ou récompensés dont le plus prestigieux d'entre eux Georges Claude qui est probablement le plus prolifique des chercheurs que la France a produit. Il a reçu, pour ses travaux sur l'air liquide et le tube à néon, en 1918, la plus haute récompense de la Société. C'était alors la Grande Médaille Annuelle, un encouragement richement doté.

Aujourd'hui l'Air Liquide, c'est plus de 120 filiales, réparties dans 56 pays, plus de 30.000 collaborateurs, 7 centres de recherche. L'actionnariat est passé de 3 personnes à 300.000. Nous retiendrons deux de ses caractéristiques :

- sa concentration sur son expertise et son métier, la liquéfaction des gaz, au service du soudage, de la chimie, de la médecine, de l'alimentation et de l'espace ;
- la promotion interne des équipes de direction. Depuis son Président fondateur Paul Delorme, l'Air Liquide n'a connu que quatre autres Présidents : Jean Delorme, Édouard de Royère, Alain Joly et Benoît Potier, tous issus de son sésail.

ALAIN JOLY CHAPTAL 2001 HORS CLASSE

Le Président Alain Joly transmet à son successeur Benoît Potier, un centralien, une centenaire alerte et en pleine santé et première mondiale pour les gaz industriels. Entré à l'Air Liquide en 1962, à la division ingénierie et construction, ce Nantais, ancien élève de polytechnique occupera différents poste dans la filiale canadienne de 1967 à 1971. En 1972, il est chargé de mission pour l'Amérique du sud. Il occupera ensuite, en France différentes directions régionales puis nationales, avant d'assumer à partir de 1985 la direction générale et 10 ans après il sera élu Président directeur général.

Cet homme discret a fait une révolution refondatrice chez Air Liquide, en changeant son statut de simple fournisseur de produits, pour celui de partenaire industriel de sa clientèle, assurant les services demandés ou suggérés : par exemple réduire les émissions polluantes. Cette réorganisation a aiguillonné le chiffre d'affaire, mais à l'intérieur de l'entreprise a stimulé l'expertise et la recherche et de plus a inculqué l'esprit de service chez son personnel désormais réparti, dans le monde en 250 régions.

Durant sa Présidence, la Société a poursuivi son développement par croissance externe, avec de nombreux achats mais aussi interne en créant plusieurs dizaines d'usines et son implantation internationale en créant notamment des filiales en Hongrie et en Autriche.

Pour avoir su faire d'une entreprise centenaire, une entreprise de notre temps ouverte sur l'avenir et avoir montré la voie à suivre pour celles qui s'ankylosent dans leur routine ou se paralysent devant les critiques, la Société d'encouragement, pour le centenaire de l'Air Liquide, a attribué un « Chaptal hors classe » à Alain Joly.

« La célébration du centième anniversaire de l'Air Liquide, affirme le président Alain Joly, marque la volonté de préserver la richesse des acquis du passé et celle de rebondir sur l'avenir ». Il poursuit : « L'entreprise, depuis son origine, est porteuse de tous les contenus du mot industrie : la réalité de la matière, le bon fonctionnement de sa transformation. L'industrie est un vrai métier, aussi être industriel, c'est être industriels et entreprenant.

Dans le concept d'industrie, il y a sous-jacent les mots innover et entreprendre. Notre entreprise a été pleinement entrepreneur et très rapidement l'a été à l'échelle du monde entier, elle l'est toujours. Nous sommes une entreprise, qui croit très profondément à sa finalité d'où elle tire sa légitimité. C'est une légitimité faite de techniques et d'innovations technologiques. Nous avons des hommes et des femmes qui croient aux technologies du groupe, car ils savent que c'est notre légitimité.

Cette légitimité, est aussi dépendante de nos clients. L'évolution très forte que nous avons faite ces dix dernières années, a été de nous focaliser beaucoup plus sur nos clients. En nous disant qu'à partir des besoins de nos clients et de nos technologies, il fallait aller plus loin que les produits offerts. Il fallait être à même d'apporter à nos clients un ensemble produit-service complet, qui leur permettrait de résoudre leurs besoins, leurs problèmes et pas seulement être de simples acheteurs de produits.

Le mot « industrie » a besoin d'être relancé, dans l'imaginaire collectif. Il porte encore trop souvent une connotation entretenue d'un certain XIX^e siècle. L'industrie aujourd'hui a de belles années devant elle, à la condition de comprendre qu'au-delà de sa légitimité technologique, de sa compétence technique, qui restent son socle, elle doit se ressourcer, en écoutant les besoins de ses clients, en s'organisant autour de ceux-ci et en allant plus loin pour leur apporter des services et une compétence globale.

Pour cette industrie, c'est croire en sa technologie et à son avenir, et savoir que se sont des Hommes et des Femmes. On oublie trop souvent dans le monde d'aujourd'hui, qu'une entreprise, n'est rien sans les Femmes et les Hommes qui la composent, qui sont les compositeurs et les acteurs de ses compétences et de ses technologies. Ils ont la fierté d'appartenir à cette industrie, et la fierté de travailler pour leurs clients.

C'est, je crois, cet ensemble qui fait l'industrie et sa noblesse. Je crois que l'industrie a et aura toujours de beaux jours devant elle. Je vous remercie de l'honneur, qui, au travers de moi, est rendu à société Air Liquide ».



Le Président Jean-Louis Beffa
et Wilfrid Le Naour

WILFRID LE NAOUR CHAPTAL 2001 DES ARTS MÉCANIQUES

Après ses études à HEC, Wilfrid Le Naour commence sa carrière en 1974 comme consultant en marketing industriel. De 1977 à 1994 il occupe différentes fonctions de direction dans les industries sidérurgiques et d'équipements industriels : Directeur à la Société Airforge, Chef de la ligne fonderies à Creusot-Loire, Président Directeur Général de la Société Mancelle de Fonderie, puis de Sofaco et de Sefac, du groupe AFE.

Ces expériences complémentaires sont mises depuis 1994 au service de la société SOMFY, que Wilfrid Le Naour rejoint en qualité de directeur de la distribution. Un an plus tard il est nommé Directeur Général, et en devient Président en 1999. Il est aussi Directeur Général du Groupe Damart.

Créée à Cluses en 1960, l'entreprise SOMFY y reste solidement implantée, et s'est développée à l'international, où elle est présente dans 35 pays à travers 30 filiales et s'est créée un réseau de plus de 10 000 partenaires (prescripteurs ou sous-traitants).

C'est en 1967 que la société passe du statut de sous-traitant à celui de producteur indépendant en créant le premier moteur tubulaire conçu pour se substituer aux manivelles, notamment pour les volets et stores roulants. À partir de 1975, SOMFY disposera d'une gamme étendue et fiable, couvrant également les grilles d'accès. Elle créera une école de formation technique et commerciale pour les installateurs qui s'avérera l'une des clés de son succès industriel : 32 000 moteurs (1975), 300 000 (1983), 2 000 000 (1996).

SOMFY consacre 6,5 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement et emploie 230 ingénieurs et techniciens pour soutenir une politique d'innovation. Les automatismes et l'électronique sont devenus des axes majeurs de développement et des activités à part entière pour apporter des solutions nouvelles à l'habitat et à la domotique. Les cinq dernières années ont engendré 500 brevets internationaux.

En 1999, la gamme Intéo est lancée pour offrir une solution complète de commandes destinées à l'habitat. Elle a été conçue pour être adaptée à la majorité des configurations des marchés internationaux. Elle a reçu par ailleurs un prix en design et celui du « décalé d'or ».

En 1997, SOMFY International est créée pour rassembler un ensemble d'entreprises leaders sur leurs marchés dont la vocation est consacrée au mouvement et à l'intelligence dès l'ouverture ou l'obturation des baies et des accès des bâtiments.

Des investisseurs intelligents, venus du textile, imprégnés par leur vécu d'une solide culture industrielle, dont l'objectif n'étaient pas de spéculer sont venus soutenir l'effort d'une entreprise à fort potentiel de technologues astucieux et réalistes en face d'une demande à révéler en synergie avec des commerciaux dynamiques. Il fallait pour transformer l'essai et pérenniser la réussite en matière d'innovation, de production et de stratégie commerciale, un animateur également dynamique et ouvert à l'innovation, ayant une expérience industrielle complète, ce fut Wilfrid Le Naour. Aujourd'hui SOMFY :

– a doublé de taille en 5 ans, et ses objectifs actuels et pour l'avenir sont de même ordre, doubler tous les 4 ans,

– le groupe est devenu le numéro 1 mondial, dans son domaine,

– le chiffre d'affaires approche des 500 millions d'Euros, dont 75 % sont réalisés à l'international,

– le groupe emploie 2500 collaborateurs pour satisfaire un marché mondial, où en 2002 toutes les 5 secondes un moteur est installé pour faire partie du quotidien de 200 millions d'utilisateurs.

Pour ces raisons, sur proposition du Comité des Arts Mécaniques, la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale félicite les investisseurs, les ingénieurs, les techniciens et les commerciaux de l'entreprise et nomme Wilfrid LE NAOUR, CHAPTAL des Arts Mécaniques 2 001.

« Je rappellerai de façon succincte l'action qu'est la vôtre, déclare M. Beffa. Je pense qu'elle est significative surtout par le fait, que le développement industriel dans notre pays, ce n'est pas simplement le fait de très grands groupes comme Saint-Gobain ou Air Liquide, mais aussi par le fait de l'ensemble des hommes et des femmes qui développent des Entreprises, dans leur créneau de taille moyenne, comme vous-même à la tête de la Société SOMFY depuis 1999. Une Société comme on dit P.M.I., il n'y a rien de tout de péjoratif dans ce terme, mais qui sait par la qualité de son travail, dans votre firme qui est la mécanisation des volets, des stores, des grilles être un leader, dans beaucoup de pays de la planète, au fond les défis sont les mêmes, et ce qui est important je crois c'est que chacun dans notre domaine, nous ayons la volonté d'entreprendre. À la tête de votre groupe vous l'avez marqué d'une façon particulièrement brillante. Je suis heureux de vous remettre ce Chaptal de la Mécanique. »

« L'aventure à SOMFY, est une aventure d'une équipe humaine, devenue aujourd'hui très innovante, qui a une vision claire du marché de l'automatisation de la maison, un habitat plus confortable, où elle a créé son marché, ce dont nous sommes fiers déclare Wilfrid Le Naour.

Aujourd'hui, nous sommes une grosse P.M.E. de 500 millions d'Euros de chiffre d'affaire, au moins 60 % de la part du marché. Et nous continuons à creuser notre sillon dans plusieurs domaines, celui bien sûr de l'industriel, nous livrons 20 millions de clients en 24 heures et nous les dépannons en 24 heures.

Mais aussi dans le domaine du marketing et de la vente et toujours dans la vision d'un futur, plus automatisé aux services de nos utilisateurs.

Nous sommes fiers de recevoir cette médaille, parce qu'elle récompense l'aventure humaine d'une petite entreprise de 1500 personnes aujourd'hui, très internationale, parfois même un peu apatride, nous n'exerçons en France que 25 % de notre activité, ce qui nous donne une certaine liberté. Ce qui ne nous empêche pas de nous associer pleinement aux opinions émises tout à l'heure par le Président de la Société. Je vous remercie beaucoup. »



Gérard Martin

GÉRARD MARTIN CHAPTAL 2001 DES ARTS CHIMIQUES

Gérard Martin est Ingénieur chimiste (Paris 1955) et Docteur d'État (Paris 1959), Attaché puis chargé de recherche au CNRS de 1955 à 1964, il est nommé Professeur à la Faculté des Sciences et des Techniques de l'Université de Nantes, poste qu'il a occupé jusqu'en 1977, date de son Eméritat. Directeur de l'UER de Chimie de 1969 à 1972 puis du Laboratoire de Résonance Magnétique nucléaire de Réactivité chimique de 1972 à 1984, il s'intéresse très tôt aux applications industrielles potentielles de ses travaux en RMN, notamment dans le domaine devenu clef aujourd'hui de la traçabilité des produits alimentaires.

C'est ainsi qu'en 1987, en collaboration avec son épouse, elle-même Professeur à l'Université de Nantes et responsable du DEA Physico-chimie de bioproduits, il crée la Société Eurofins SA dont il assure la présidence du Conseil de Surveillance jusqu'en 1989. Au sein de cette entreprise, il développe, en collaboration avec d'autres chercheurs, la méthode SNIF-RMN qui constitue désormais un outil de référence pour l'analyse des bioproduits.

Antérieurement, il s'était vu décerner le prix du Service de répression des fraudes pour une méthode RMN de détection du sucre introduit dans les vins par chaptalisation. Poursuivant son action au bénéfice de l'industrie, il crée en 1977 le Centre européen d'analyse isotopique spécifique dont il est actuellement le Président.

Expert auprès de la Commission Européenne de l'Office de la vigne et du vin ainsi qu'auprès des tribunaux, le Professeur Gérard Martin participe à de nombreuses activités dans lesquelles la résonance magnétique nucléaire, la spectrométrie de masse et le comptage par scintillation liquide sont largement utilisés pour répondre aux demandes relatives à la qualité des produits alimentaires et des boissons, à l'identification des pollutions à la détection des fraudes.

La Société Eurofins, quant à elle, est implantée à l'étranger, notamment aux États-Unis et connaît actuellement un fort développement. A titre d'exemple, le gouvernement américain a demandé la collaboration d'Eurofins Inc, pour connaître l'origine géographique d'échantillons d'héroïne saisis par la police.

Sur proposition du Comité des Arts Chimiques, la Société d'encouragement a attribué le Chaptal des Arts chimiques 2001 au Professeur Gérard Martin pour l'ensemble de son œuvre universitaire, scientifique et industrielle.

« Au moment où l'on demande à tous les chercheurs non seulement de développer leurs travaux, mais de contribuer de façon pratique à la création d'entreprise, remarque le Président Beffa, ce que vous avez réalisé, partant de vos travaux et développé au plus haut niveau scientifique en applications pratiques et commerciale,

fait que vous êtes pour tous ceux qui travaillent dans les universités et les écoles, un exemple particulièrement représentatif de ce que la France attend d'eux. »

« A l'annonce de cette distinction et à la vue de la liste des récipiendaires des années passées, étonné, j'ai recherché les motifs qui avaient pu susciter une telle reconnaissance. Et j'en ai trouvé un, bien que modeste, mais anobli par le fait d'avoir travaillé dans les pas de Jean Antoine Chaptal.

Jean-Antoine Chaptal, rappelle Gérard Martin, a publié en 1801 un livre qui s'appelait « *L'art de la culture de la Vigne et l'art de faire le vin* », où il expose sa découverte qui prendra le nom de chaptalisation.

Il est un autre parrainage que je me dois de rapporter, celui de la Direction Générale des Impôts du Ministère du Budget. Elle avait ouvert, en 1980, un concours destiné justement à trouver une méthode de détection de la chaptalisation illégale qui à l'époque, et actuellement sans doute, faisait perdre énormément d'argent, des dizaines, voire des centaines de millions d'écus au Trésor.

C'est donc à cette occasion que mon épouse et moi-même, avons profité d'une conjonction favorable entre notre technique de choix, la Résonance Magnétique Nucléaire, (la R M N), et la nature physico-chimique du problème qui était posé et avons noué une relation privilégiée avec Chaptal.

Cette relation s'est enrichie des capacités d'un « espion » découvert 50 ans plus tôt par le chimiste Américain Urate, c'est-à-dire le Néunium.

Pendant une vingtaine d'années, mon épouse et moi-même, avec l'aide du CNRS et de l'Université de Nantes, avons essayé de démontrer toutes les possibilités ouvertes, par la découverte du chimiste Américain Urate

Puis en 1987, encouragé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Nantes, nous avons essayé de valoriser la méthode en créant la société EUROFINS.

J'ai eu conscience qu'un universitaire ne se transforme pas du jour au lendemain, en un industriel aguerri. Si la société Eurofins est actuellement en mesure de briguer une place de leader dans le domaine de l'analyse et la scientification des produits, elle le doit à mon épouse qui nous a donné deux fils. Ceux-ci ont fait prospérer EUROFINS SCIENTIFIQUE avec la collaboration d'une brillante équipe de techniciens, d'ingénieurs et de commerciaux qui lui a permis d'être présente dans un grand nombre de pays et d'y posséder de nombreux laboratoires. Gérard Martin termine en remerciant avec chaleur et émotion la Société d'encouragement pour l'honneur, qui lui est rendu ».



Agnès Troublé

AGNÈS TROUBLÉ

CHAPTAL 2001 DU COMMERCE, DES TRANSPORTS, DU TOURISME ET DE L'OUTRE-MER

« Le beau est contagieux... » Agnès Troublé est née et a grandi à Versailles. La beauté harmonieuse du Château stimule son imagination, elle voudrait le savourer seule et rêve d'en être la conservatrice. Elle renonce à cette voie, pour devenir l'exceptionnelle styliste qu'elle est devenue.

A 17 ans mariée, à 19 ans mère de deux enfants, elle est rédactrice junior au magazine « Elle », puis passe deux ans chez Dorothee bis, avant de devenir styliste « Free Lance ». Alors qu'elle attend son troisième enfant (elle en aura cinq), elle entend défendre sa création, souvent dénaturée. Elle dépose sa propre marque « Agnès b. » en 1973 et crée sa première société avec pour nom provocateur « Comptoir Mondial de la Création ».

En 1976 avec Jean-René de Fleurieu, elle ouvre sa première boutique. En 1980, elle lance sa première filiale à l'étranger, à New York, à Soho. En 1981 c'est la première boutique homme et la ligne enfant. Une rencontre avec le Japonais Riku Suzuki et ils créent « Agnès b. sunrise ». Le succès est foudroyant : cinquante boutiques sont créées. Des filiales sont créées en Angleterre (1987), à Hong Kong (1995), à Taiwan (2001). De nombreuses boutiques sont ouvertes dans le reste du monde.

Agnès b. simultanément diversifiera son travail :

- une ligne cosmétique avec « les Créateurs de Beauté » ;
- une ligne de montres avec Seiko ;
- une ligne maroquinerie avec Sazaby ;
- des lunettes avec Seiko et Grasset ;
- une ligne sport avec Everlast ;
- une série de 400 voitures avec Smart,

Parallèlement, - elle ouvre « la galerie du jour » pour lancer de jeunes artistes -, elle a créé, en participation, un périodique dit hybride « Point d'ironie » distribué gratuitement dans le monde à 100 000 exemplaires.

Pour son goût, son élégance, son énergie, le potentiel qu'elle a développé et beaucoup d'autres choses qui n'ont pu être dites. Sur proposition du Comité du Commerce, la Société d'Encouragement a attribué le Chaptal 2001 du commerce à Agnès b.

« Madame, quel plaisir est le nôtre, ajoute le Président Beffa, quand nous voyageons à l'étranger de voir dans tellement de pays, votre nom, vos magasins, votre enseigne avec toujours des idées renouvelées... Il suffit en France, de voir dans vos magasins le nombre de touristes japonais qui sont là, et combien d'autres qui apprécient votre grand talent. Je dirais qu'au-delà du Chaptal du commerce c'est aussi un véritable Chaptal de l'originalité, de la création artistique, du talent que nous récompensons ce soir. »

« Merci du fond du cœur, répond Agnès Troublé, je me sens honorée mais aussi toute petite parmi vous. Vous connaissez mon parcours, j'ajouterai seulement qu'à mon échelle c'est une histoire d'amour. J'aime les gens, et je désire leur faire plaisir. J'ai la chance et le bonheur de travailler avec des personnes que j'affectionne et qui font le succès de cette maison. Aussi je suis ravie de les voir tous les jours. Mon fils Étienne est maintenant le directeur de la maison. Il fait désormais tout ce qui pour moi était le plus difficile et le plus ingrat. Moi, je me consacre maintenant à ma passion, le dessin. »



Gaston Huet

GASTON HUET*
CHAPTAL 2001 DE L'AGRICULTURE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Par une curieuse coïncidence, le plus illustre des viticulteurs de Touraine (où Chaptal a vécu) a fait ses études au lycée Chaptal à Paris, d'où sa famille descendait pour se rendre en vacances sur les bords de la Loire.

Alors que le jeune Gaston Huet se destinait à l'Agro, le choix offert par son père entre cette carrière et l'achat de la propriété du « Haut-Lieu » à Vouvray a fait pencher la décision en faveur du vignoble de 5 hectares qui passera à 35. Depuis l'origine la qualité sera le souci essentiel de Gaston Huet devenu rapidement un pionnier en Touraine, en introduisant la méthode biodynamique de culture caractérisée par un parfait traitement du sol avec le plus grand respect de la plante et de l'environnement, en éliminant les produits chimiques non indispensables.

Les vendanges sont manuelles et tardives à la recherche de la pourriture noble. La chaptalisation n'est pas effectuée pour les vins tranquilles. Les vins mousseux et pétillants subissent une deuxième fermentation en bouteille avant dégorgement, selon la méthode traditionnelle.

Gaston Huet a ainsi toujours été au sommet de la qualité, selon les critères du Laboratoire Régional d'Analyse Œnologique de Tours. Reconnu comme un maître par l'ensemble de la profession, en particulier par les Directeurs des Lycées Viticoles et par leurs Maîtres de chais, qui forment les nouvelles générations de vignerons. Grâce à lui le Vouvray est devenu un vin de grand prestige. Cela a valu au propriétaire du Haut-Lieu d'exporter la moitié de sa production dans le monde entier, en Europe, en Amérique et au Japon.

Gaston Huet est aussi le « Père » du Touraine Primeur, initié en 1979. Ce lieutenant-colonel de Réserve a magnifiquement servi son « terroir » comme Maire de Vouvray pendant 40 ans, vice-président du Conseil Général pendant 20 ans, mais aussi au niveau national comme membre de l'Institut National des Appellations d'Origine, 20 ans de suite, et 5^e Président de l'Académie des Vins de France. Toujours alerte et pétillant comme son Vouvray, figure emblématique du Jardin de la France, renommé dans le monde entier celui qui surnommé le « Pape » du Vouvray ne pouvait être ignoré par le Comité d'Agriculture et des Industries des Biotechnologies qui l'a proposé au Chaptal de grande cuvée 2001.

Sur proposition du Comité de l'agriculture, des industries agro-alimentaire et d'hygiène, Jacques Crosnier étant rapporteur, la Société a décerné à Gaston Huet le Chaptal de l'agriculture 2001.

« Monsieur à travers vous, déclare le Président Beffa, ce sont des choses auxquels nous tenons et qui sont à l'honneur : le terroir, l'attention qu'il faut porter aux plantes, au vivant et à travers ça, c'est aussi l'homme d'entreprise, celui qui a su transformer cette science de la terre en une entreprise exportatrice de produits nouveaux. De plus à travers vous, c'est surtout un art de vivre auquel nous tenons beaucoup et auquel nous rendons un hommage particulier ce soir. »



« C'est un grand honneur pour moi. Si j'ai fait mes études au collège Chaptal, mon programme était de faire l'Agro puis les Eaux et Forêts, Au cours des vacances de 1928, tout a basculé puisque l'on a acheté le « Haut Lieu ». Sur un ultimatum paternel, j'ai dû choisir, je ne voulais pas reprendre le métier de mes parents ni continuer à vivre à Paris. Alors ma mère m'a dit « et bien à Vouvray tu seras à la campagne, tu voulais t'occuper de grands arbres pour les Eaux et Forêts et bien tu t'occuperas d'un arbuste ». Mais quel arbuste, la vigne !!! En ce qui concerne les eaux, et bien ce sera du vin, ce ne sera peut être pas plus mal après tout. Et c'est ainsi que j'ai fait carrière dans la viticulture.

J'imaginai que le Chaptal est une distinction destinée aux industriels et aux scientifiques, alors que moi je ne suis qu'un vigneron. J'ai tout de même un lien entre la viticulture et l'industrie. Une partie de notre travail, implique la transformation d'un produit, « de vin tranquille » en « vin de bulles », on l'appelle la champagnisation. Je vous le dis entre nous, car depuis 1986 nos amis champenois ont interdit l'utilisation de l'expression « méthode champenoise » et « champagnisation ». Enfin nous la pratiquons depuis de si nombreuses années que je peux me permettre de l'employer. Elle est donc devenue une méthode traditionnelle maintenant. Contrairement à ce que pas mal de gens pensent, on champagnise à Vouvray au moins depuis 1840.

Pendant toute la moitié du XIX^e siècle et jusqu'en 1950, l'élaboration des vins mousseux, n'était pas pratiquée chez les vignerons. C'était la spécialité des maisons de négociants importants qui champagnisaient dans leurs caves. Ils employaient entre 20 et 30 personnes. C'était considéré comme une industrie locale. Dès les années 30, la champagnisation s'est de plus en plus développée chez le vigneron, en particulier en raison du développement

de la vente directe et, puis surtout après la deuxième guerre mondiale, il y a eu une accélération. J'ai personnellement en 1932 commencé à élaborer un vin mousseux.

Peu à peu beaucoup de ces maisons qui représentaient l'industrie locale ont disparu et il en reste fort peu. Il y a maintenant d'importantes coopératives et l'élaboration se fait de plus en plus chez le vigneron, par de jeunes vignerons qui sont formés dans les établissements d'enseignement professionnel agricole et viticole comme par exemple le lycée d'Amboise. Voici l'aspect industriel de la vigne.

Les appellations contrôlées ont été créées en 1935, mais c'est Olivier de Serres, un grand nom du XVI^e siècle, qui les a définies sans le savoir lorsqu'il écrit « l'air, la terre et le plan sont le fondement du vignoble ». Il s'agit donc là d'un mariage assez mystérieux, et je pense qu'il faut respecter cette alliance et, en la matière, l'homme peut le meilleur comme le pire. Olivier de Serres lui-même écrivait qu'un vigneron qui aurait une bonne vigne dans un endroit bien placé et qui ferait du mauvais vin, ce serait à sa grande honte.

On a beaucoup parlé de chaptalisation. Effectivement le sucre est employé pour augmenter le degré alcoolique des mousses.

C'est ce qu'on appelle la chaptalisation. C'est une pratique tout à fait normale, sous certaines conditions bien évidemment et moyennant une taxe. Dans notre maison nous ne chaptalisons pas. C'est un choix personnel comme celui de la bio-dynamique.

La France n'a plus, dans le monde, le monopole du bon vin. Nous avons toujours un grand prestige dans ce domaine, si nous voulons le garder, il faut absolument respecter la typicité de notre production de vin d'appellation contrôlée. On parle souvent de qualité, mais de mon point de vue, il faut la qualité dans la typicité.

Le Vouvray est en Touraine, Chaptal était tourangeau aussi puisqu'il a vécu à Amboise au Château de Chanteloup, l'ancienne propriété du Duc de Choiseul. La Touraine est une terre de courtoisie, voire de galanterie, et il est d'usage dans nos assemblées de vous dire « gardez vous longtemps en santé du corps, en élévation d'esprit et aussi, bien sûr, en joyeux d'esprit et pour cela point ne craignez de savourer, déguster, consommer les grands vins de nos terroirs de France ».

* Le président Gaston HUET est décédé brutalement le 24 avril 2002.



DENIS KESSLER CHAPTAL 2001 DES ARTS ÉCONOMIQUES

En 1907, la Société industrielle de Mulhouse créée en 1826, recevait de la Société d'encouragement sa plus haute distinction. Elle avait su, seule et sans rien renier, répondre à l'environnement ennemi de l'annexion de l'Alsace. De Mulhouse occupée, elle rayonnera dans le monde, en particulier aux États-Unis. Bien plus, certains de ses membres fuyant l'occupation, partout où ils avaient reconstitué, dans « la France de l'intérieure », leurs activités, ces Alsaciens créèrent, avec leur collègues locaux, des Sociétés industrielles, à Rouen, dans le Nord et l'Est. Puis la contagion aidant, avec les encouragements de notre Société, la France se couvrit de Sociétés Industrielles, préparant la libération de l'Alsace et de la Lorraine.

Denis Kessler est né à Mulhouse, avec sous les yeux et dans son cœur l'exemple sublime de cette Société Industrielle restée une citoyenne française, qui fut capable seule, dans un milieu hostile, de refonder son action et faire bouger la France patriote : « Y penser toujours, n'en parler jamais !! »

A l'Université, brisant le carcan du cloisonnement des disciplines, Denis Kessler va chercher, là où elles se trouvent les matières qui lui semblent nécessaires et cumule les agrégations et les diplômes. L'Université n'en fournit pas certaines, il va les chercher à H.E.C.

Sa vie ressemble à cette première démarche, il aime enseigner, faire de la recherche, mais il ne veut pas que les entreprises de France restent bloquées, dans un carcan de réglementations inutiles. Il franchit la frontière et entre dans l'industrie, identifie les blocages, milite et se lance dans la croisade de la refondation sociale.

Aujourd'hui Denis Kessler est Président de la Fédération des Sociétés d'Assurance. Il siège dans de nombreuses instances : vice-président délégué du MEDEF, Conseil Économique et Social etc. Cet intellectuel à la fois économiste, sociologue, philosophe... à la manière des Lumières, apporte dans ces milieux son énergie, ses réflexions nourries des derniers travaux des chercheurs.

Pour sa contribution essentielle à la réflexion sur l'adaptation de la Société française, aux nouveaux et incontournables impératifs nécessaires à la survie d'une industrie sur le territoire français, sur proposition du Comité des Arts Économiques, la Société d'encouragement a attribué le Chaptal 2001 des Arts Économiques à Denis Kessler.

« J'ai très grand plaisir à te remettre, mon cher Denis, ce Chaptal des Arts Économiques, déclare le Président Beffa, c'est un hommage particulièrement mérité, rendu à tes travaux déjà célèbres, sur les retraites, sujet qui n'a pas fini sans doute de nous préoccuper, à ton dynamisme, non seulement à l'action concrète que tu mènes auprès d'Ernest Antoine Sellière au MEDEF, mais aussi à l'originalité des propositions, qui se situent tellement bien dans l'axe des thèmes qui ont été développés tout à l'heure par notre Président Bernard Mousson. Encore une fois bravo. »



« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je ressens comme un très grand honneur complémentaire de recevoir cette distinction des mains de Jean-Louis Beffa. J'éprouve pour lui beaucoup d'admiration, en tant qu'entrepreneur, responsable de Saint-Gobain, qu'il a formidablement développé et continue de développer. J'éprouve du respect pour l'homme, sa dimension industrielle et son intégrité. J'éprouve de l'amitié, je crois qu'il est important y compris en économie, d'exprimer des sentiments.

Je suis très heureux parce que Mulhousien, de tout ce qui a été dit de Mulhouse. Pour ceux qui connaissent l'histoire industrielle, cette cité a précédé la révolution industrielle anglaise, car elle possédait de l'énergie hydraulique et pouvait compter sur de nombreux talents avec les familles Schlumberger, Dreyfus, Mieg, Dolfuss... C'est le textile qui a été l'origine, entraînant comme partout la mécanique et la chimie, puis à partir de la mécanique, l'industrie automobile s'est développée. Cette chaîne industrielle et industrialisante s'est faite avec les mines, la région est donc très riche en industrie, au centre de la révolution industrielle de l'Europe continentale et d'Europe tout court.

La révolution industrielle se définit par le doublement du revenu net par tête. Cela a pris 58 ans en Angleterre, de 1780 à 1738. Ces dates encadrent la vie de Chaptal, né en 1756 et mort en 1832, qui a été l'homme de notre propre révolution industrielle. Là où elle s'est développée, là où elle a pris son essor, elle a produit ses bienfaits.



Le Président Jean-Louis Beffa
et Denis Kessler

Si la France et Angleterre ont ouvert la voie, la révolution industrielle s'est constamment accélérée. S'il a fallu, en 1839, encore 47 ans aux États-Unis pour connaître la leur, 34 ans au Japon sous l'ère Meiji. Il a suffi de 11 ans en Corée à partir de 1966 et 8 ans en Chine aujourd'hui. On voit donc que la révolution industrielle qui nous a pris deux générations en France, se déroule désormais en moins de 10 ans pour les pays qui s'y engagent maintenant. C'est donc une accélération du temps considérable.

Dans ma jeunesse, je fréquentais la Société Industrielle de Mulhouse, créée en 1826, elle est l'une des premières sociétés industrielles de France. Elle a eu dès son origine une préoccupation sociale majeure, c'est elle qui a inventé le concept de Cité ouvrière et l'a réalisé avec l'aide des entreprises locales. Napoléon III est venu les inaugurer en 1860. Chaptal a aussi subi de son temps des incompréhensions, qu'il partageait avec Gaston Levy, extraordinaire penseur qui a eu cette phrase en 1806 : « En France, les vérités économiques, sont comme des graines à écorce dure, elles mettent plusieurs années à lever ».

Je suis, comme les membres de cette Société et leur Président, un Chaptalien convaincu ! Chaptal disait qu'il fallait promouvoir l'Industrie. Oui, il faut non seulement la défendre, mais la promouvoir. Il faut en permanence dans notre peuple insister sur les vertus de la production, je considère pour ma part, qu'il faut défendre et promouvoir le site de production « France ». Je crois que cette partie de notre action est à refaire en permanence. Ne croyez jamais qu'après deux siècles d'effort, ce combat soit défi-

nitivement gagné, il faut en permanence réunir les conditions pour développer le site de production « France ».

Deuxième caractéristique : l'importance de la recherche et de l'innovation. Chaptal a toujours soutenu l'innovation comme moteur du développement, c'est pour cela que je suis Chaptalien. C'était un spécialiste des produits difficiles, les explosifs, ainsi que les acides. Ce qui nous sépare, c'est qu'il adorait la porcelaine. Il a développé les sociétés savantes, encouragé la recherche, la productivité, fait la promotion du travail productif. Il aura eu pour récompense de son œuvre l'hommage de donner son nom à un lycée.

Troisième point : la compétitivité d'un pays est globale. Je rappelle que l'organisation administrative de la France avec ses préfectures et ses sous-préfectures, c'est Chaptal, à l'époque du Directoire, où il était au Conseil d'État. Il avait compris l'importance d'un État qui fonctionne, pour que son industrie fonctionne. Il avait compris que l'État et l'Entreprise doivent marcher de pair, qu'il faut de la cohérence et de la compatibilité.

Voilà les raisons principales pour lesquelles je suis chaptalien.

Libérer les énergies productives, faire confiance aux producteurs. La Société d'Encouragement m'incite aujourd'hui à avoir encore plus de courage. Je conclurai par une belle phrase de Tony Blair : « Il faut qu'un peuple aime ses producteurs comme ses footballeurs... »





Jean-Marie Duthilleul

JEAN-MARIE DUTHILLEUL

CHAPTAL 2001 DES CONSTRUCTIONS ET BEAUX ARTS

Jean-Marie Duthilleul est né le 18 Septembre 1952. Après une formation équilibrée entre les Sciences (École Polytechnique 1972-1973), la Technique (École Nationale des Ponts et Chaussées 1975-1977 et les Arts (École d'Architecture 1975-1978), il débute sa carrière d'ingénieur d'État au Secrétariat Général des Villes Nouvelles en 1977.

A partir de 1982, son parcours le conduit dans des administrations de missions pour le projet d'Exposition Universelle, puis sur les grands projets de l'État à Paris. En 1986, il rejoint la SNCF comme Architecte en chef, puis Directeur de l'Aménagement. A partir de cette date, ses travaux d'architecture jalonnent le développement des systèmes de transport, en France et à l'étranger.

– Le T.G.V. Atlantique avec la restructuration des gares de Montparnasse à Paris, de Nantes, de Poitiers, de Saint-Pierre des Corps et de Massy.

– Le T.G.V. Nord avec en particulier, la gare de Roissy.

– Le T.G.V. sud-est, avec les gares de Valence, d'Aix, d'Avignon et de Marseille Saint-Charles.

– Le R.E.R. Éole à Paris, avec les gares du Stade de France sur les lignes B et D du R.E.R. et de la Grande Bibliothèque de France sur le R.E.R. « C ».

Ces travaux architecturaux sont pour Jean-Marie Duthilleul, l'occasion d'approfondir l'architecture des lieux d'échanges, de définir des concepts nouveaux et originaux sur l'urbanité des mailles et nœuds des réseaux de transport. En 1997, afin de mieux maîtriser la pensée et l'action urbaine sur les nouveaux quartiers des gares, il crée l'AREP (Aménagement Recherche Pôles d'Échanges).

Puis, il développe son activité à l'étranger, sur le thème de « la gare, expression des cultures » (gare TGV de Séoul, gare du Nord de Pékin, gare de Shanghai, Pennsylvania Station à New York, gare des jeux olympiques d'Athènes, gare de Reggio-Emilia).

Impliqué fortement dans la cité par son activité professionnelle, il s'est consacré également à la formation en Architecture et Urbanisme à l'École d'Architecture de Paris, ainsi qu'en conception et calcul des structures de bâtiment à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Sur proposition du Comité des Constructions et Beaux Arts, Bernard Hémerly étant rapporteur, la Société d'encouragement a décerné le Chaptal des Constructions et Beaux Arts 2001 à Jean-Marie Duthilleul.

« Je dirais simplement à Jean-Marie Duthilleul, déclare le Président Beffa en lui remettant son Chaptal, que lorsque l'on voit votre parcours, on se demande si à un moment de votre sortie d'École de Polytechnique, vous ne vous êtes pas demandé si vous

aviez manqué votre chemin et si vous n'aviez pas procédé à un recentrage de vocation, en allant à l'école d'architecture, pour faire ensuite cette brillante carrière. En tous cas devant vous, que de gares qui défilent, il est important de rappeler que pour nous citoyens, le fait d'aller dans ces lieux, où nous prenons le train, ce sont non seulement des endroits où l'on se sent à l'aise, mais dans lesquels la fonctionnalité est importante. Bravo et merci ».

* *

Merci de me réunir avec une si belle assemblée. Notamment je suis très ému, moi qui suis Sarthois, des Coteaux du Loir, de rencontrer du Vouvray. Je ne m'attendais pas à cela ce soir, et c'est un encouragement de plus. Effectivement vous avez cité beaucoup de gares et c'est curieux d'être encouragé à faire des gares. Vous savez, la définition des gares c'est le seul bâtiment qui est fait pour que les gens qui y sont entrés en sortent le plus vite possible. Mais quand je fais cela, je pense à vous. Je suppose que être encouragé à penser aux autres, c'est finalement que ces gens se sentent bien dans les gares que vous avez citées, même si parfois, ils ont du mal avec leurs valises à roulettes, ou alors avec les contrôleurs.

J'y vois un encouragement, plus que sur ces projets, aux méthodes que nous pratiquons parce que c'est vrai sur ces spécialités on nous a laissé faire, on nous a laissé produire, on nous a laissé travailler. On a conçu ces projets en sortant des sentiers battus, des démarches habituelles. Vous savez que les démarches de création en France sont très codifiées, organisées, structurées, découpées, et que nous avons eu la chance de nous emparer d'un secteur qui finalement n'était pas du tout codifié, que la seule chose que l'on nous demandait était d'organiser le décor pour les gens qui descendaient un jour sur un quai de gare à Avignon ou ailleurs. Ce décor, on l'a conçu avec amour en quelque sorte, parce que c'est vrai que ces gares sont les seuls endroits qui sont faits pour que l'on en sorte.

C'est sans doute des endroits où vous avez tous eu un jour ou l'autre une émotion extraordinaire. Ces endroits de haute densité en adrénaline. On se quitte, on se retrouve, et l'architecture sert à organiser ce décor dans un milieu finalement assez industriel.

Une gare, c'est aussi une usine, une usine à produire des trains. Donc j'y vois un encouragement à sortir des sentiers battus des démarches au projet, j'y vois plus globalement un encouragement à la liberté, cela a été dit tout à l'heure, cette liberté qui est, comme le disait si bien Thomas d'Aquin, cette énergie créatrice d'actions diverses, cette liberté qui permet à chacun d'inventer sa vie au-delà des paradoxes devant lesquels on butte sans cesse. Je crois que cette Société nous encourage à nous en libérer. Je l'en remercie.



Pierre Parrens

PIERRE PARRENS CHAPTAL 2001 DES ARTS PHYSIQUES

Pierre Parrens, né en 1950, reçoit en 1972 son diplôme d'Ingénieur INSA de Toulouse (Option Génie Chimique) et en 1973 le diplôme d'Ingénieur INPG de Grenoble (Mention Génie Atomique). Il débute en 1974 à l'usine IBM de Corbeil-Essonnes sur la ligne de fabrication des masques chrome. En 1975 au LETI à Grenoble, il est responsable d'un groupe de recherche en microlithographie et initie les recherches du LETI en gravure ionique réactive, travaux qui ont fait l'objet de 15 publications.

En 1983, il tente l'aventure de la création d'entreprise, en fondant la Société NEXTRAL dont il est PDG, spécialisée dans la conception, la fabrication d'équipements de dépôt et de gravure par plasma. En 1992, le rachat de la Société Addax élargit son activité à la fabrication de machines de recuit rapide pour le traitement thermique des semi-conducteurs.

Sous l'impulsion de Pierre Parrens, NEXTRAL adopte une conception très performante pour la réalisation de ses machines de gravure par plasma; associant une source hyperfréquence, qui produit un plasma dense pour effectuer la gravure par voie chimique (exigée par le silicium), et une source à haute fréquence, qui, par bombardement ionique du substrat, produit la gravure anisotrope indispensable pour la silice. Le passage d'un type de gravure à l'autre s'effectue en modulant la puissance des sources. Ce procédé l'emporte sur toutes les autres par la rapidité d'exécution et par la qualité (en particulier, par l'uniformité des performances sur toute la surface des substrats, même pour les diamètres les plus grands).

La technologie NEXTRAL s'est imposée à l'étranger aux clients les plus difficiles, (INTEL, IBM, Sté Microélectronique, Siemens, Philips, Alcatel, etc.), puis sur celui des machines de fabrication des composés semi-conducteurs. Les clients de ce deuxième créneau sont Alcatel Optronics, Siemens, France Télécom, OMS, Ericsson, etc.

Nextral a imaginé un concept nouveau sur le créneau des systèmes de dépôt plasma (PECVD) qui a été breveté. Ce concept, le « plasma box », permet d'obtenir dans un système de vide secondaire classique une pureté de films minces équivalente à celle qui est obtenue par usage de l'ultra vide. Ce procédé, utilisé pour la fabrication de capteurs nécessaires à l'industrie automobile, assure à NEXTRAL la prééminence dans le marché des équipements de production PECVD de microsystèmes, qui lui a permis de ne

pas subir de ralentissement d'activité à la suite des difficultés récentes.

Pierre Parrens, concepteur d'une technologie de haut niveau, comme créateur d'entreprise, a établi solidement dans la région de Grenoble un pôle d'excellence technologique reconnu par les clients du monde entier.

Sur proposition du Comité des Arts Physiques, Joseph Taillet étant rapporteur, la Société d'encouragement a décerné à Pierre Parrens le Chaptal des Arts Physiques 2001.

* *

Le Président Beffa ajoute « Jusqu'à Joseph Parrens, j'étais impatient de voir les technologies de pointe récompensées. Le Chaptal des Arts Physiques, vient lever cette attente en rendant un hommage particulièrement mérité à un homme, une équipe. C'est une entreprise tout à fait exemplaire, à la pointe des technologies, à la véritable dimension mondiale, il suffisait d'entendre la liste des clients. Je l'admire encore plus d'arriver à passer brillamment les temps très difficiles que vit en ce moment l'industrie des équipements électroniques. Bravo encore ».

* *

« Je suis extrêmement touché et honoré de recevoir cette distinction, répond Joseph Parrens. Tout d'abord je voudrais partager l'honneur qui m'est fait avec l'ensemble du personnel de la Société NEXTRAL, par son dévouement, ses efforts permanents, notamment aux moments difficiles qu'a connus la Société. Il mérite autant que moi la reconnaissance qui m'est aujourd'hui marquée.

NEXTRAL est effectivement une société de haute technologie. Elle conçoit et construit des équipements qui utilisent les plasmas. Ce sont des gaz à basse pression, faiblement ionisés, ou les molé-

cules sont dissociées jusqu'à l'atome et à radicaux extrêmement réactifs chimiquement. Les plasmas sont utiles pour graver, pour déposer en couches minces des matériaux isolants et des matériaux semi-conducteurs. Vous remarquerez que pour s'occuper de tels sujets, il est utile de disposer de bonnes connaissances scientifiques.

C'est pourquoi, au risque de surprendre, je voudrais profiter de cette tribune pour remercier Jules Ferry, qui est le père de la gratuité et du caractère obligatoire de l'enseignement primaire. Sans lui, et sans ses successeurs, je ne serais pas là aujourd'hui à vous tenir des propos sur l'entreprise. En effet, je suis issu d'une famille modeste du « Gers en Gascogne », comme on dit chez nous. J'étais destiné au mieux à devenir un petit artisan ou un agriculteur. Mais voilà j'ai bénéficié de l'instruction publique et de la gratuité jusqu'à la fin de mes études. Ce qui m'a permis d'accéder aux connaissances indispensables pour mener à bien les projets dont j'ai eu la charge. Alors merci à Jules Ferry et à mes professeurs.

Cette connaissance a été utile non seulement pour développer des produits NEXTRAL, nés de nos idées et de nos travaux, mais aussi pour comprendre les idées et les travaux des autres chercheurs, en saisir la pertinence et créer à partir de là de nouveaux produits. Aujourd'hui le développement industriel de NEXTRAL, notamment à l'exportation, nous exportons 75% de notre production, ce développement, dis-je, s'opère grâce à l'exploitation de brevets et aux savoir-faire nés au CEA, au CNRS, à l'ONERA ou encore à l'École Polytechnique. Les résultats acquis démontrent la valeur des technologies développées dans ces laboratoires. Alors que les chercheurs, les scientifiques de ces différents instituts, dont certains sont ici dans cette salle, soient aujourd'hui remerciés. Sans leur créativité, sans leurs conseils, sans leur savoir, l'aventure NEXTRAL n'eût point été aussi réussie.

On dit que pour créer une entreprise, il faut une idée. Nous venons de voir que par la diffusion du savoir, les idées et les opportunités ne manquent pas.

Alors qu'est-il nécessaire pour abandonner les avantages d'une carrière très tôt tracée dans une grande entreprise ou dans un centre de recherches ? C'est précisément l'esprit d'aventure, c'est oser

se mettre à son compte. C'est quitter ce qui est sûr pour aller vers de nouveaux rivages, y accoster et s'y établir. Le départ est toujours excitant, la route longue, semée d'embûches, l'arrivée parfois hérissée d'écueils, alors il faudra montrer beaucoup d'ingéniosité et d'énergie pour déjouer les difficultés. Que faut-il pour réussir l'entreprise et transformer les terres vierges en vertes et prospères vallées ? Beaucoup d'efforts et de travail. Sans travail, rien n'est possible. Lui seul produit de la valeur. L'expérience NEXTRAL m'a montré qu'année après année, pour aboutir au résultat qui est aujourd'hui récompensé, il a fallu toujours travailler davantage en qualité et, parfois il faut le dire, bien que ce ne soit pas à la mode, travailler en quantité.

Tout d'abord il a fallu continuellement créer de nouveaux produits, ensuite il a fallu ne pas compter son temps, ou ménager ses efforts, pour aller plusieurs fois par an aux États-Unis, au Japon, à Taïwan, à Singapour et ailleurs, pour montrer notre technologie et pour la vendre. C'est en particulier ce travail de commercialisation conduit par notre Directeur Général, qui a été un des éléments de notre succès.

J'ai posé ici quelques repères qui participent, à mon sens, aux conditions nécessaires à la création et au développement des entreprises, à un accroissement de la valeur, et donc une amélioration du bien-être de tous. Il s'agit tout d'abord de favoriser par l'éducation la transmission des connaissances, et d'augmenter le niveau général de formation, de saluer l'esprit d'aventure des entrepreneurs comme le fait si bien la Société d'encouragement et enfin reconnaître la valeur du travail qui seul crée des richesses et permet à chacun d'améliorer son niveau de vie.

Pour ma part, outre ces repères, je considère que l'entreprise n'aurait pas tout son sens, qu'elle ne pourrait pas atteindre sa plénitude, sa meilleure performance, si elle ne prenait pas en compte les intérêts légitimes de tous. L'entreprise trouve son équilibre et son développement efficace lorsqu'elle répond aux attentes de ses clients, de ses partenaires, de ses actionnaires, de ses salariés. Il est clair que les différentes attentes peuvent être parfois contradictoires. Alors c'est le rôle du dirigeant de maintenir par ses décisions la cohésion nécessaire à la réussite de l'entreprise.



GEORGES CHARPAK
CHAPTAL 2001 DES ARTS DE LA COMMUNICATION
ET DE LA FORMATION

Georges Charpak, lauréat de la Société de Physique et de l'Académie des sciences dont il est devenu membre, est Prix Nobel de physique, notamment pour sa contribution à la découverte des chambres à étincelles sans photographie et ses travaux sur les particules élémentaires.

Comme le prix Nobel de physique Léon Lederman aux États-Unis, il s'est ému de l'importance de l'échec scolaire. Cet échec est dû, en France, principalement à notre enseignement déductif et abstrait, inadapté pour une partie de la jeunesse issue des milieux qui ignorent culturellement l'abstraction et raisonnent de façon inductive.

Georges Charpak est l'apôtre d'une méthode pédagogique, révolutionnaire pour la France : « la main à la pâte » en anglais « learning by doing ». Elle vise l'assimilation du savoir scientifique de l'élève par la pratique. Une démarche inductive se substitue donc au cours théorique classique, suivi de quelques travaux pratiques. L'élève comprend parce qu'il réalise lui-même l'expérience scientifique en se servant de ses mains. Cette méthode s'applique dès l'âge de 5 ans. Aujourd'hui, dans des milliers d'écoles primaires françaises, les instituteurs utilisent ces méthodes d'apprentissage des sciences.

Les différences entre la culture familiale et l'école deviennent moins déterminantes et créent donc moins d'exclusion, ce qui peut faire baisser l'échec et le nombre de jeunes non qualifiés. Les barrières entre élèves, entre les élèves et les enseignants s'effacent, car le savoir se fonde sur un même vécu pratique. L'apprentissage par l'action est également un apprentissage aux autres.

Mettre le savoir à la portée de l'élève en inversant le processus cognitif classique français, peut avoir des conséquences considérables et positives sur le savoir-faire français. La recherche française, excellente sur le plan théorique, devrait moins souffrir de son incapacité à trouver des applications dans le domaine industriel.

L'École des Mines de Nantes a été la première en France à adapter cette pédagogie à ses enseignements, parce qu'en 1996, Georges Charpak a convaincu le directeur de l'École Robert Germinet de le faire. D'autres écoles d'ingénieurs ont suivi cette démarche innovante.

Pour avoir apporté une solution pratique à la cause identifiée de l'échec scolaire, pour en avoir fait une véritable profession de foi et y avoir mis le poids de son autorité scientifique, sur proposition du Comité des Arts de la Communication et de la formation, la Société a attribué à Georges Charpak le Chaptal 2001 de la formation.



« C'est pour cette œuvre passionnante de la « main à la pâte » que nous vous délivrons, ce Chaptal tout particulièrement mérité de la Communication », déclare le Président BEFFA, en accueillant Georges CHARPAK.



« J'ai tout d'abord été surpris, répond le Prix Nobel, quand j'ai su que je recevais cette distinction au titre de la communication. Puis, j'ai réalisé que depuis des années, lorsqu'on me demande, « que faites-vous la vie ? » je réponds : « je suis lobbyist pour « la main à la pâte », ce qui peut paraître bizarre.

En quoi consiste « la main à la pâte » ? Ce n'est pas seulement une recette ou une méthode pour fabriquer des jeunes techniciens ou ingénieurs dont l'industrie a besoin, c'est un concept qui va beaucoup plus loin. En fait, elle est conçue pour que les enfants qui, apprennent à raisonner, à faire une hypothèse, à lire et à écrire en faisant de l'expérimentation. C'est un projet qui n'est ni élaboré par un seul homme, ni par un seul groupe. Il arrive à un moment, où il y a un besoin immense pour notre Société.

La Révolution industrielle va de pair avec l'intrusion, dans notre vie quotidienne, d'objets produits par la science, qui sont des boîtes noires, des gadgets et la plupart des gens comprennent



Georges Charpak

de moins en moins ce qu'il y a dedans. Il y a 25 ans, des étudiants américains avaient pris un chimpanzé, qu'ils avaient tondu et peint en vert. Ils disaient aux gens qu'ils l'avaient vu sortir d'une soucoupe volante. Un nombre incroyable de journalistes y ont cru et un nombre considérable de gens ont cru les journalistes.

Aujourd'hui, si l'on refaisait cela, ça marcherait encore très bien. Qui de nous n'a pas vu à la télévision des gens graves raconter qu'ils ont vu ceci ou cela. Ce n'est pas que de la supercherie, c'est l'incapacité de se dire à soi-même, « j'ai vu ça, quelle hypothèse dois-je faire pour imaginer que ce n'est pas un petit bonhomme vert qui est sorti de sa soucoupe volante ? ».

Dans notre société, ce que j'appelle la capacité d'avoir un raisonnement scientifique, va en diminuant. Je ne suis pas surpris de voir que le nombre d'étudiants qui se destinent à la carrière de scientifique, va en diminuant. La chute est de 20 %, je crois !

Les gens ne comprennent pas l'esprit scientifique. Or les enfants dont nous nous occupons, nous leur inculquons l'esprit scientifique. Nous, c'est toute une communauté dans laquelle vous trouvez : les Académies des sciences américaine, française, suédoise, des tas de scientifiques, d'éducateurs, des directeurs et de professeurs de grandes écoles, le MIT comme celle de Nantes, qui ont consacré du temps à fabriquer des outils didactiques pour réaliser cette pédagogie, qui au début m'a paru démagogique.

L'idée maîtresse est que les enfants sont comme des chercheurs scientifiques. Pourquoi un scientifique va au laboratoire ? Parce qu'il ne comprend pas la nature. Il y a d'énormes interrogations et on les résout en faisant des expériences ? Un enfant fait exactement pareil. L'idée est que les enfants sont comme des chercheurs scientifiques.

La révolution en éducation que nous essayons de diffuser, je l'ai trouvée dans un ghetto de Washington. J'ai découvert ensuite que dans le monde entier, il y a des gens qui travaillent à utiliser l'enseignement scientifique pour éveiller les enfants. Nous avons actuellement environ 10 000 instituteurs, il nous reste plus que 300 000 autres à conquérir. Nous allons les conquérir, car il y a une dynamique actuellement qui rassemble des gens variés, depuis des inspecteurs généraux de l'éducation, des étudiants de grandes écoles, jusqu'à des ingénieurs retraités, pour aider à la mise en place de ce matériel éducatif.

Nous avons actuellement de nombreux pays, qui nous demandent de les aider à pratiquer cette pédagogie, qui a la vertu d'apprendre aux enfants à raisonner. Elle s'applique à n'importe quel sujet, quel qu'il soit.

En conclusion, la Science peut servir à autre chose qu'à faire des gadgets, elle peut servir aussi à ouvrir l'esprit.





Gérard Mulliez

GÉRARD MULLIEZ CHAPTAL 2001 DE L'INDUSTRIE

« L'argent juste est celui produit par le travail, il doit être réinvesti dans l'intérêt général. » La mise en œuvre quotidienne de cette devise fait des Mulliez une famille de légende et une pépinière d'entrepreneurs, où il n'y a ni place pour le laxisme, ni pour le gaspillage.

Gérard Mulliez est l'un des produits de cette lignée. Après avoir acquis « les fondamentaux » dans des écoles libres du Nord et un passage au Collège Mayfield en Angleterre, il entrera à l'Institut Technique roubaisien.

En 1954, il commence comme contremaître dans un atelier de teinture textile, deux ans après il dirige la fabrication des machines à tricoter Phildar, puis les ventes des « laines Phildar ».

En 1961, il va à Landerneau rendre visite à Édouard Leclerc, avant de créer Auchan. C'est vers lui qu'il va, lorsque les résultats espérés du premier magasin libre service ne sont pas immédiatement au rendez-vous. Les ultimes conseils qu'il reçoit seront les bons. A partir de là, c'est l'épopée commerciale par croissance interne et externe, sans jamais oublier les salariés à qui est offert une vraie place dans le capital de l'entreprise, et cela dès 1977 en France, en 2000 en Espagne et aux États-Unis.

Il est difficile de donner, à cet instant, l'exact état des lieux d'Auchan, car avec application de la devise du groupe « Indépendance et Croissance », les chiffres grimpent chaque jour. Disons que le chiffre d'affaire h.t. dépasse 25 milliards d'Euros,

- que l'enseigne est implantée dans au moins 15 pays,
- qu'elle vend plus de 5 000 produits sous sa propre marque,
- dans plus de 240 hypermarchés,
- et plus de 550 supermarchés,
- elle fait vivre plus de 140 000 personnes, pratiquement toutes partenaires,
- de plus il existe dans le groupe d'autres grandes enseignes de distribution qui sont spécialisées.

Lucidité, travail, rigueur, sont trois des vertus pratiquées par Gérard Mulliez, qui l'ont aidé à réussir. En cela, il est exemplaire pour la génération présente, comme pour les générations futures.

C'est pourquoi la Société d'encouragement a attribué « le Chaptal de l'Industrie 2001 » une fois encore à une personne qui s'est avérée exceptionnelle, Gérard Mulliez.

« Ce soir, c'est à l'un des plus grands entrepreneurs français que nous rendons un juste hommage, ajoute le Président Beffa, en remettant au Président Mulliez le Chaptal de l'industrie 2001.

Le Groupe, que vous avez bâti avec votre famille et vos collaborateurs, est un succès éclatant de l'entreprise française. Sa dimension en fait une des toutes premières entreprises françaises et mondiales dans son secteur. Vos enseignes : Auchan, Décathlon, Norauto, Leroy-Merlin..., scandent la vie des français.

Je rendrai un hommage particulier, au sens de l'entreprise que vous avez dans sa dimension humaine et sociale, le groupe que vous avez bâti, paraît être un exemple et un modèle français et même européen car il allie à la fois le succès économique mais également la dimension sociale de l'entreprise.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir et avec un très grand honneur que je vous transmets le relais du Chaptal de l'Industrie. »

« Auchan a vu le jour, parce que je ne pouvais pas trouver de travail car je n'avais pas de diplôme, et parce que mon père n'avait que 50 ans, quand je suis rentré dans les affaires familiales et j'aurais dû attendre fort longtemps pour prendre sa place. Nécessité faisant loi, j'ai voulu monter ma boîte, je suis allé voir ce qui se passait aux États-Unis, et à mon retour, j'ai ouvert un premier magasin en libre-service sur 600 m², dans une vieille usine, de notre groupe.

Mes collaborateurs directs, comme moi, n'avaient pas fait d'études supérieures, ce qui nous rapprochait. Dans notre temps, s'il y avait eu ce que le Professeur Charpak appelle la « Main à la pâte » ou « Learning by Doing », nous n'aurions sans doute pas raté nos études. Nous étions décidés à prendre notre revanche sur la vie et nous avons appliqué tout simplement ce qu'expliquait le Professeur Charpak. Nous sommes partis de la réalité concrète et de celle-ci, nous avons essayé d'améliorer cette réalité. Comme tous les gens de chez nous étaient poussés à prendre la réalité en main et à améliorer un tout petit peu celle-ci chaque jour, au bout d'un certain temps, c'est 200 000 personnes qui ont été formées par notre groupe au pragmatisme.

Chaque fois que nous avons ouvert de nouvelles entreprises, le pragmatisme et le hasard y ont eu leur part. Souvent ce fut un gars de chez nous qui s'ennuyait à son poste et qui le proposait. Pour qu'il n'embête pas les autres, on lui a dit « Va et crée cette nouvelle entreprise ! ». Après coup, des intellectuels ont mis ça dans des bouquins et ont trouvé que j'avais du génie d'avoir inventé ça !

Notre problème est la relève dans nos entreprises. Avec ce que j'ai appris du Professeur Charpak je vais envoyer notre directeur de la formation prendre des cours particuliers pour que nous prenions une avance définitive sur nos concurrents dans le monde entier.

Le personnel est aussi actionnaire d'Auchan à raison de 16 % du capital. Nous ne sommes pas cotés en bourse, parce que nous ne pouvons pas expliquer exactement ce que nous ferons demain. Cependant nous avons des actions qui montent tout le temps, même si cela se fait par de petites progressions, doucement, tout doucement, tout doucement, c'est une bonne formule. Si j'avais écouté les journaux pour gérer notre firme, il y a longtemps que j'aurais acheté toutes les entreprises de distribution d'Europe et peut-être une ou deux aux États-Unis. On a voulu nous fiancer avec tant de personnes... ! Comme disait un animateur dans une émission radio : « Les Mulliez sont discrets. »

J'aime beaucoup le Président Bernard Mousson, qui a ouvert la séance avec intelligence et en l'absence de toute langue de bois. Il sait, pour dire ce qui est essentiel, chercher des gens que l'on ne peut plus déranger et persécuter. J'aime beaucoup tout ce que fait cette organisation et ce qui s'y fait, car si les hommes sont ce qu'ils sont, c'est parce qu'on les a bousculés ou aidés à un moment ou un autre de leur existence. Je remercie le Président de la Société, de m'avoir bousculé pour venir dans cette assemblée de gens d'entreprise. Je vous remercie tous. »

UN CENTENAIRE DANS UN BICENTENAIRE

RENCONTRE ENTRE ASSOCIATIONS ET FONDATIONS CRÉÉES AVANT 1901

Suite de l'article paru dans l'Industrie Nationale
du Deuxième et Troisième Trimestre 2001 page 8

Lors du colloque du Mercredi 2 Mai 2001, qu'elle a organisé, la Société d'encouragement, à l'issue du débat, a apporté deux contributions : un projet et une chronologie d'État Civil des personnes morales.

Le projet d'État Civil vise à introduire une institution de clarification dans l'univers extrêmement complexe des personnes morales, répondant au souci de transparence exprimé actuellement.

La chronologie est un outil méthodologique qui permet de situer les associations non lucratives dans la diversité des sociabilités organisées que se sont données les humains, sous des noms divers (Académies, Amicales, Associations, Cercles, Clubs, Communautés, Compagnies, Confréries, Congrégations, Coopératives, Corporations, Fédérations, Fondations, Fraternités, Liges, Loges, Métiers, Mutuelles, Œuvres, Ordres, Partis, Sociétés, Syndicats, Unions, Universités...), pour vivre des actes en commun, au cours des âges et apprécier les synchronicités et les effets de mode. Elle débute lors de l'antiquité tardive, pour s'arrêter au colloque, et ne prend pas en compte la totalité des structures religieuses. Ne pouvant être exhaustive, elle peut être complétée ad libitum par ses usagers.

POUR UN ÉTAT CIVIL DES PERSONNES MORALES

La Société d'encouragement dans un souci de clarté a proposé la création en France d'un État Civil des personnes morales, afin de disposer de statistiques fiables et d'établir une certaine transparence dans un milieu réputé opaque. Cette innovation sociale, véritable point de rencontre entre les citoyens et les personnes morales, pourrait constituer un précédent utile pour l'Europe communautaire.



«Les personnes morales sont des entités juridiques autonomes, qui poursuivent un ou plusieurs objectifs sociaux. Dans des conditions précisées, elles peuvent contracter, ester en justice. Elles représentent en France une population importante, plusieurs millions, sans autres précisions, ce que certains regrettent. Les Sociétés commerciales et les associations constituent

la grande majorité des personnes morales. Il n'y a pas en effet de recensement exhaustif et il n'existe pas pour elles d'État Civil général. De plus, elles sont aussi extrêmement hétérogènes, dans leurs missions affichées, dans leur mode de fonctionnement et dans leurs rapports avec les tiers et les administrations. L'examen de leur chronologie montre que la dynamique associative des différentes époques a toujours été puissante.

Variété des Personnes Morales

Pierre Larousse, pour clarifier, en 1866, la diversité de l'époque, distinguait deux grandes catégories d'associations :

La catégorie de première classe, qui comprenait :

- les associations religieuses (ordres religieux, congrégations, confréries, communautés ...),
- les associations de bienfaisance, de charité, de philanthropie (Sté de Saint Vincent de Paul, Sté de cha-

rité maternelle, Sté de morale chrétienne, Sociétés philanthropiques...),

- les associations qui se proposent pour but la propagation d'instruction, le développement de la moralité humaine (Sociétés religieuses qui se livrent à l'enseignement, franc-maçonnerie, Sociétés de tempérance...),
- les associations pour l'avancement des lettres, des sciences, de l'industrie, de l'agriculture (académie, Sté géologiques, chimiques, botaniques...),
- les associations politiques (émancipation des catholiques, ligue contre telle loi).

La catégorie de seconde classe :

- les sociétés et compagnies commerciales, industrielles, agricoles, financières,
- les différentes combinaisons en vue de consommations et de plaisirs en commun,
- les sociétés de prévoyance (secours mutuels, assurances, tontines...).

Cette classification, 45 ans avant 1901, montre que l'activité associative était déjà bien vivante et que la réflexion sur celle-ci était très avancée et claire. Sans doute les activités sportives et de spectacles n'y figurent pas nommément, mais leur place y est déjà désignée. Les associations de revendication de droits, de défense, d'interdiction et d'exclusion, nombreuses aujourd'hui, seraient ici reconnues comme des activités politiques.

Il est intéressant de remarquer que Pierre Larousse n'isole pas catégoriquement les différents contrats associatifs, commerciaux ou non, même s'il omet les chambres de commerce et les contrats associatifs syndicaux, qui ne sont pas fondamentalement de nature différente.

L'opacité actuelle

Le droit français distingue les associations de fait, déclarée et reconnues d'utilité publique, mais aussi les associations agréées, les associations mixtes, les associations syndicales de propriétaires, les associations cultuelles, les congrégations, les établissements religieux, les partis, les associations de chasse, les associations d'enseignement, ... enfin les associations spécialement réglementées et classées, entre quinze et vingt catégories. Les Fédérations et Unions associatives regroupent des associations.

A côté de celles-ci et des Chambres et des Ordres traditionnels, des structures juridiques nouvelles, ont été créées (GIE, SICA, GAEC, Comités d'entre-

prises...) et les établissements publics se sont multipliés et diversifiés (les EPIC, les OPAC, les Offices publics...), sous les vocables de Centre, Caisse, Commissariat, Fonds.... Dotés de la personnalité civile et d'autonomie ils se gèrent entre leur tutelle administrative et leur conseil d'administration. Certains jureront qu'il ne s'agit pas de personne morale stricto sensu mais comme les fondations de quasi personnes morales. Il y a aussi les « Sociétés d'économie mixte », les régies, les Comités d'entreprises, les Unions fédérales, etc. Certaines personnes morales se voient imposer des statuts types qui assoient le pouvoir de tutelles, d'autres ont une organisation totalement spécifique. La plupart sont investies de pouvoirs exorbitants d'assujettissement sur des particuliers ou des composantes, qui se trouvent sans le vouloir dans certaines situations de contraintes. La loi du 23 Juillet 1987 admet sous condition qu'un acte de fondation puisse créer une personne morale.

Parmi les associations déclarées pour faire des randonnées pédestres, pêcher à la ligne, échanger des informations généalogiques ou des timbres postes, s'en trouvent d'autres pour accomplir sa foi, aider son prochain, développer, comme écrivait si bien Teilhard de Chardin, la noosphère, moraliser pour policer la société, mais hélas, aussi certaines qui détournées de leur objet, jettent le trouble dans ce milieu rempli de bons sentiments.

Ces disparités posent problème, dans la mesure où elles créent une opacité sur les objectifs réels, sur les véritables responsables, sur les droits et obligations de chacun et sur les risques dont peuvent être victimes les adhérents, les fournisseurs, les donateurs, les assujettis, les souscripteurs et les contribuables.

Il est nécessaire de rendre cette fourmilière transparente et de savoir, « qui fait quoi et pour qui ». Un code des personnalités morales serait souhaitable, en France et encore préférable en droit européen, pour que les règles du jeu soient claires. Cette proposition est beaucoup plus modeste; Elle vise à créer un État Civil Général des personnes morales aisément réalisable et facilement consultable.



Ce qu'est un État Civil ?

L'État Civil est une institution familière, qui est d'autant mieux accepté, qu'il ne conserve que des

informations limitées. Tenu à la Mairie, il enregistre les naissances, les mariages et les décès, qui surviennent sur la commune. L'acte de naissance est le plus important, outre le nom des parents s'ils se font connaître, sur sa marge sont notées les références des lieux où les autres actes civils de la personne ont été saisis, y compris les divorces. Son autre utilité est moins connue, l'acte de naissance donne la référence de l'identité numérique (N° de l'INSEE, N° de la Sécurité Sociale). Ce numéro peut permettre la saisie informatique légale ou banalisée de telle ou telle personne physique. Cette activité est moins anodine, si elle est réglementée par la loi, elle serait aisément outrepassée.

Pour les personnes morales, il existe déjà :

- un véritable État Civil des Sociétés commerciales et des particuliers commerçants tenus par les greffes des tribunaux de commerce, relativement facilement consultable, même à distance, qui, sans être parfait, donne une bonne transparence,
- les associations simples déposent, dans les préfectures une partie des éléments nécessaires pour constituer un État Civil facilement consultable,
- les associations reconnues d'utilité publique déposent déjà auprès de l'Administration compétente des données qui n'ont rien à envier aux Sociétés commerciales, mais sont inaccessibles ou presque,
- les données concernant les établissements publics et sociaux, les associations mixtes déposées dans différents Ministères et auprès de la Cour des Comptes, qui centralise. Elles sont d'une façon générale, inaccessibles aux tiers,
- les partis politiques, appelés à la transparence, doivent également déposer leurs comptes de campagnes,
- les Syndicats, personnes morales par excellence, se devront de figurer sur cet État Civil.

Tous les éléments nécessaires ou presque sont déjà collationnés mais dispersés. Cette dispersion aurait été un sérieux inconvénient dans un passé récent, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Compte tenu des progrès de l'informatique, la centralisation générale peut se faire sur un site web dédié à cette mission d'État Civil National des Personnes Morales. Chacune des instances existantes pourra conserver ses prérogatives actuelles de collationnement, dès l'instant qu'elle mettra les données de ses personnes morales dans une forme normalisée prescrite et alimentera ce site de l'État Civil.

Les données à saisir

L'article 2 du décret du 16 août 1901, relatif au contrat d'association donne le droit à toute personne « de prendre communication des statuts et déclarations ainsi que des pièces faisant connaître les modifications de statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction. Elle peut même s'en faire délivrer, à ses frais, expédition ou extrait » à la condition de se rendre à la préfecture ou à la sous-préfecture. C'est précisément cette condition, qui est une vraie suggestion. Elle est une des raisons du sentiment d'opacité. La consultation de l'État Civil d'une personne morale devrait faciliter le droit ouvert par cet article deux pour les associations. Il serait plus équitable d'étendre ce droit à toutes les informations homologues dont la communication est imposée aux Sociétés commerciales et pour toutes les personnes morales de droit privé ou public, à tout le moins :

- la date de sa création et celle de sa publication,
- le lieu de domiciliation
- sa mission générale,
- ses statuts organiques à jour,
- son représentant légal en charge,
- ses administrateurs,
- ses agréments, habilitations et homologations,
- ...

Si la mise à jour d'un tel État Civil représente un travail de routine relativement simple, sa constitution implique la saisie progressive des personnes morales déjà existantes. Leur saisie initiale de chaque personne morale peut se faire à l'occasion des modifications de statuts et des dirigeants, ce qui étalera le travail dans le temps. Après un certain nombre d'années, les dirigeants des personnes morales non encore enregistrées, seront appelés à demander l'enregistrement de leur entité. Au-delà d'une certaine date, les personnes morales n'ayant pas d'état civil pourront être réputées dissoutes et leur biens dévolus.

L'exploitation statistique d'un site web dédié devrait permettre de connaître les caractéristiques et le suivi de la population des personnes morales, à travers le temps.

Cette institution si elle voit le jour sera appelée à s'étendre à l'ensemble des pays de l'Europe Communautaire, il serait paradoxal que les citoyens de cette communauté, puissent être éclairés sur les personnes morales d'un état membre et que les citoyens de cet état ne bénéficient pas de la réciprocité dans les autres États.

CHRONOLOGIE ET SYNCHRONIQUE DES SOCIABILITÉS ORGANISÉES

- 323 Premiers Couvents.
 - 341 Les moines d'orient se réfugient à Rome.
 - 558 Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.
 - 590 Moines irlandais en Gaule.
 - 612 Monastère de Saint Gall et de Bobbio.
 - 654 Abbaye de Jumièges.
 - 660 Abbaye de Chelles.
 - 724 Monastère de Reichenau.
 - 744 Monastère de Fulda.
 - 829 Hôtel-Dieu de Paris.
 - 917 Prieuré de Cluny à Déole.
-
- 1023 Abbatiale du Mont Saint Michel.
 - 1084 Ordre des Chartreux.
 - 1088 Université de Bologne.
 - 1095 **Début des Croisades.**
 - 1098 Ordre de Cîteaux.
-
- 1100 Premiers comptoirs de la Hanse.
Abbaye de Fontevreau (Arbrissel).
 - 1114 Foires de Champagne.
 - 1115 Abbaye de Clairvaux (Saint Bernard).
 - 1118 Ordre du Temple.
 - 1120 Congrégation des Prémontrés,
Université de Paris.
 - 1148 Ordre des Chevaliers Teutoniques.
 - 1168 Grande Confrérie de Notre-Dame.
 - 1189 Condamnation des Corporations.
-
- 1208 Ordre des Frères Prêcheurs, Dominicains.
 - 1209 Corporation des Maîtres et Étudiants de Paris.
 - 1210 Ordre des Franciscains.
 - 1212 Le Pape reconnaît l'association des Maîtres
universitaires de Paris.
 - 1215 Le Pape fixe les statuts de l'Université de Paris.
 - 1222 Université de Padoue.
 - 1230 Fondation formelle de la Hanse.
 - 1243 Statuts des Prud'hommes d'Avignon.
 - 1244 Université de Rome.
 - 1250 Parlement de Paris, Grande loge de Cologne.
 - 1260 **Grand Livre des Métiers.**
Tutelle de la monarchie sur les Municipalités.
Organisation des notaires.
Ancien coutumier de Champagne.
 - 1274 Serment des Avocats.
 - 1292 Confrérie de Saint-Romain (Rouen).
-
- 1310 Procès des Templiers.
 - 1319 Collège de Tréguier.
Confrérie de Notre Dame de Boulogne, Seine
(Lettres Patentes).
-
- 1331 Statuts des médecins de Paris.
 - 1336 Statuts des apothicaires-herbiers-épiciers de Paris.
 - 1345 Statuts des tanneurs-corroyeurs de Paris.
 - 1346 Statuts des cussetiers de Paris.
 - Peste noire (dépeuplement important).**
 - 1351 Statuts des tailleurs de Montpellier.
 - 1365 Statuts des boulangers de Melun.
 - 1352 Donation à la Confrérie de Saint Yves.
 - 1365 Statuts des tisserands de Tournai, des boulangers de
Melun.
 - 1367 La Hanse se donne une Constitution.
Statuts des orfèvres de Puy-en-Velay.
 - 1372 Statuts des tisserands de Montreuil-sur-Mer.
 - 1380 Statuts des pêcheurs de Nogent.
 - 1381 Confrérie des bouchers de Langres.
 - 1390 Statuts de loge de métier anglais, dit Régius.
 - 1399 Statuts des drapiers d'Abbeville.
-
- 1400 Statuts de loge anglaise de métier.
 - 1454 Ordre des Minimes.
 - 1457 Statuts des bouchers de Rouen, 1.
 - 1467 Organisation des artisans de Paris
en 61 catégories.
 - 1461 Statuts des cordonniers de Bordeaux.
 - 1471 Statuts des bouchers d'Amiens.
-
- 1514 Statuts des vinaigriers, sauciers, moutardiers,
buffetiers.
 - 1515 Arrestation des membres de l'Académie de Rome.
 - 1523 Corsaires français contre la flotte espagnole.
 - 1526 Ordre des Capucins.
 - 1530 Collège de France.
 - 1536 Fermeture des Couvents en Angleterre.
 - 1540 Compagnie de Jésus (Jésuites).
 - 1554 Moscovy Company.
 - 1557 Synode protestant pour la liberté
de s'assembler.
 - 1558 Académie de Genève.
 - 1562 **Début des guerres de religion en France.**
 - 1579 Eastland Company.
 - 1586 Statuts des maçons de Montpellier.
 - 1587 Banque du Rialto à Venise.
 - 1591 Confrérie du Saint Nom de Jésus (Paris).
 - 1597 Hérité de la charge de notaire.
 - 1598 Statuts loge anglaise de métier.
 - 1599 Première loge d'Edimbourg.
-
- 1600 Cie anglaise des Indes occidentales.
 - 1602 Cie hollandaise des Indes de l'ouest.
 - 1606 Cie de Virginie.
 - 1609 Banque d'Amsterdam.

- 1619 Banque de Hambourg.
 1620 Cie du Morbihan.
 1627 Bacon Francis «Nouvelle Atlantide».
 1629 Cercle des lettrés de Paris
 1633 Ordre des Filles de la Charité
 1635 Académie Française (lettres patentes).
 Projet de Mersenne d'une académie européenne.
 1640 Cie libre de Savants scientifiques à Paris.
 1645 Royal Society de Londres.
 1650 Académie de Nîmes.
 1652 Académie de Caen, réactions antimaçonniques en Écosse.
 1656 Académie royale de Peinture et de Sculpture.
 1657 Academia del Cimento de Florence.
 1658 Acad. des Sciences, nom donné à un groupe de chercheurs.
 1660 Académie d'Arles (lettre patente en 1665).
 1663 Académie des inscriptions et belles-lettres.
 1666 Cie française des Indes.
 Académie des Sciences (lettres patentes).
 1670 Cie française du Levant.
 1671 Académie Royale d'Architecture.
 1674 Banque d'Angleterre.
 1675 Académie de Soissons (lettres patentes).
 1682 Académie de Nîmes (lettres patentes).
 1684 Ordre des Trappistes.
 1685 Académie d'Angers (lettres patentes).
 Cie de Saint-Gobain.
 1688 Loge militaire Welch-Irlandais en France.
 1695 **Révocation de l'Édit de Nantes.**
 1699 Officialisation de l'Académie des Sciences.
-
- 1700 Académie des Sciences de Berlin.
 1702 Sté académique d'Amiens.
 1710 Cie des mers du Sud.
 1717 Création Cie française d'occident.
 Grande Loge maçonnique de Londres.
 Académie de Bologne.
 1720 Chamber of arts.
 1724 Club de l'Entresol
 Académie de Lyon (lettres patentes).
 1726 Société des Arts (Paris).
 Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille.
 1730 Grande Loge d'Irlande.
 1731 Sté d'encouragement pour l'agriculture, le commerce et les arts utiles de Dublin (ACAU).
 Première loge anglaise à Paris.
 Académie de chirurgie.
 1732 Grande Loge provinciale anglaise en France.
 1736 Grande Loge d'Écosse.
 Première loge à Hambourg.
 1738 Ordre mixte catholique des Mopses, à Vienne.
 Manufacture royale de Sèvres.
 1740 Loge bilingue français-allemand à Berlin.
 Académie de Dijon, Académie de l'horlogerie.
- 1742 Ordre de la Félicité en France.
 1744 Académie de Rouen.
 1746 Académie de Toulouse.
 1750 Sté des belles-lettres et des Arts de Nancy,
 Académie d'Amiens.
 Académie de la marine.
 1752 Sté des belles-lettres et des Arts de Besançon.
 Condamnation de l'Encyclopédie.
 1753 Sté ACAU de Florence.
 Sté littéraire de Châlons.
 1754 1^{re} réunion de la Society au à Rawthmell's Coffee House.
 Sté ACAU à Erfurt (Thuringe), Sté littéraire de Caen.
 1755 Première Grande Loge de France (ex anglaise).
 1756 Sté de Bretagne, (1^{re} Sté d'encouragement ACAU en France), créée à l'initiative de Vincent de Gournay, intendant au commerce.
 1757 Sté Royale des Sciences de Metz.
 1759 Sté ACAU de Berne.
 1760 Circulaire Bertin exigeant la création de Stés d'agriculture.
 Académies de Metz.
 1761 Stés d'agricultures de Paris, Limoges, Lyon, d'Auvergne, d'Orléans, Rouen, Soissons.
 1762 Sté d'agriculture d'Alençon, Bourges, La Rochelle, Montauban, Caen.
 Le Parlement ordonne la suppression des Jésuites.
 1763 Sté d'agriculture du Hainaut et Cambrésis.
 1764 Sté ACAU du Pays Basque, dissolution des Jésuites.
 1764 Sté ACAU de Carinthie, (plus de cent de fondations d'ACAU seront dénombrés à l'étranger).
 1765 Sté d'agriculture de d'Aix.
 1766 Concordat entre Grandes Loges Anglaises et Françaises.
 1767 Expulsion des Jésuites de France.
 1773 Grande Loge de France prend le nom de Grand Orient.
 1775 Appel de Turgot aux académies et sociétés de province.
 1776 Édit d'abrogation des Corporations (Turgot) et ... leur rétablissement.
 Sté d'agriculture de Moulins.
 1^{er} syndicat ouvrier en Angleterre.
 1778 Académie de Médecine.
 1779 Académie de Clermont.
 1785 Musée qui prendra le nom de Lycée puis d'Athénée Royal.
 1786 Académie d'Orléans.
 1788 Sté Philomatique (ne sera pas été dissoute en 1793).
 1789 Création d'une Société d'encouragement nationale (Larousse).
 Club des Jacobins.
 1790 Interdiction des corporations et barreaux (loi Le Chapelier).
 Club des Cordeliers.

- 1792 État Civil individuel.
- 1793 **Suppression générale des Universités, des Académies, Lycées, Sociétés savantes, ...**
- 1794 École Polytechnique.
Conservatoire National des Arts et Métiers.
École normale supérieure.
La Société de Paris devient Lycée républicain des arts.
- 1795 Sté Philotechnique.
Académie des beaux-arts, Écoles Centrales.
École des Langues Orientales.
Club du Panthéon (interdit en 1896).
Institut national des arts et des sciences (change de nom en 1816).
- 1797 Projet d'une Société ambulante de technographes par Siauve.
Fermeture des Clubs.
- 1798 Sté académique de Nantes.
-
- 1801 Sté d'encouragement nationale pour l'industrie (SPI). Fondée le 2 Nov. à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence des 3 Consuls, et des membres du gouvernement qui tous joignent à titre individuel comme de simples citoyens, aux autres fondateurs. Sté nationale de pharmacie (Académie).
- 1802 Rétablissement des Chambres de Commerce.
- 1803 Lycée des arts devient l'Athénée des arts.
Interdiction des coalitions ouvrières.
- 1804 Congrégations soumises à autorisation.
- 1805 Association du Sacré-Cœur (Angers).
- 1807 Code de Commerce.
Geological Society de Londres.
- 1810 Ordres des avocats.
- 1815 Création par SPI de la « Sté pour l'enseignement élémentaire ».
Grande Loge Unie d'Angleterre.
Sté ACAU de Berlin.
- 1816 Institut de France.
Sté des Missions de France.
Société Générale de Belgique pour l'encouragement ...
- 1820 Académie royale de Médecine.
Sté d'encouragement de Berlin.
- 1822 Sté Générale des Pays-Bas pour favoriser l'Industrie Nationale ... (ACAU).
Sté pour la propagation de la foi.
- 1823 Sté Linéenne du Calvados.
- 1824 **21 avril, Première reconnaissance d'utilité publique** au bénéfice de la Sté d'encouragement pour l'industrie nationale (RUP).
Association des Dames de la Providence, 6 octobre (2^e RUP).
- 1826 Sté industrielle de Mulhouse, RUP en 1832.
Académie de Marseille (RUP).
- 1827 Sté de Géographie (RUP).
Sté « Aide toi, le ciel t'aidera ».
- 1828 Académies d'Arras, Bordeaux (RUP).
Sté Linéenne de Bordeaux (RUP).
Sté du Prêt Gratuit et du Foyer des Jeunes Travailleurs (RUP).
École centrale des arts et manufactures.
- 1829 Académie de Mâcon, d'Aix, Besançon, Clermont-Ferrand (RUP).
Stés d'émulation ... de Bourg, des Vosges (RUP).
Sté nationale Agriculture, Sciences et Arts du Nord (RUP).
- 1830 Sté des amis du peuple.
Sté des Droits de l'Homme.
- 1831 Société académique de Saint-Quentin (RUP).
Société d'Émulation Abbeville (RUP).
Sté de Statistique de Marseille (RUP).
Sté d'Émulation d'Abbeville (RUP).
- 1832 Sté Géologique de France (RUP).
Sté Industrielle de Mulhouse (RUP).
Sté libre Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres de l'Eure (RUP).
Sté Entomologique.
- 1833 Sté industrielle de Reims, Sté de Saint Vincent de Paul.
Loi sur les associations (mars).
Œuvre des Prisons d'Aix (RUP).
- 1836 Orphelinat de la Providence (RUP).
Sté des antiquaires de la Morinie (RUP).
- 1838 Sté d'encouragement des arts et métiers, Milan.
- 1839 Institut des Provinces.
Sté Philanthropique (RUP).
- 1843 Caisse de Secours Mutuel de Bordeaux.
- 1845 Sté Industrielle de Nantes (RUP).
- 1847 Royal Charter of Incorporation de la Sté de Londres.
Sté pour l'extinction de la mendicité à Bordeaux (RUP).
Ligue des communiste (1^{er} congrès).
- 1848 Suppression du délit de coalition, création des Ateliers nationaux.
Loi sur les Clubs, Sté de Biologie.
- 1849 **Suppression du droit d'association.**
Les Jeunes Économes (RUP).
Association du Foyer Familial de Rouen (RUP).
- 1850 Sté Archéologique du midi de la France (RUP).
Œuvre Falret (RUP).
- 1851 2^e congrès et suivants des Stés savantes à la SPI.
Ass. Médecins de France pour l'entraide et le secours (RUP).
Sté de la Salle d'asile de Gray.
Sté de l'École des Chartes (RUP).
Sté des Antiquaires de Picardie (RUP).
Sté d'Encouragement pour l'instruction Mutuelle Élémentaire de Bordeaux (RUP).
Sté d'émulation du Commerce, et de l'Industrie de Seine Maritime (RUP).
- 1852 Ass. Générale de Secours et de Patronage (RUP).
Paternel (la) (RUP).

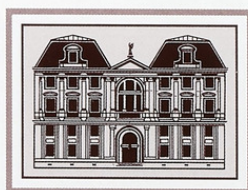
- 1853 Sté de Médecine, Chirurgie et de Pharmacie de Toulouse (RUP).
- 1854 École d'apprentissage de Dieppe (RUP).
Sté de Botanique.
Foyer protestant de Castres (RUP).
Sté de l'École des Chartes (RUP).
- 1855 Œuvre de Notre-Dame des Sept Douleurs, Neuilly (RUP).
Sté des Antiquaires de Normandie (RUP).
Sté Nationale d'Horticulture de France (RUP).
Sté Nationale de Protection de la Nature ... de France (RUP).
- 1856 Réforme des Stés commerciales.
Le Bon Pasteur de Vienne (RUP).
Sté de Médecine de Lyon (RUP).
- 1857 Sté des Amis des Sciences, Ass. St Vincent (RUP).
Œuvre de la Providence de Grenoble (RUP).
Œuvre de l'Orphelinat de Déols, Indre (RUP).
Sté de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux (RUP).
- 1858 Sté de Secours des Amis des Sciences (RUP).
Sté d'Anthropologie.
Associations des Dames de Charité, de la Miséricorde de Riez, de Forcalquier (RUP).
- 1860 Alliance israélite universelle.
- 1861 Sté Industrielle d'Amiens.
- 1862 Sté Nationale d'encouragement au bien.
- 1863 Lancement de cinq souscriptions sociales par la SPI.
Loi créant les SARL.
National Academy of Sciences de Washington.
Création de la Croix Rouge.
- 1864 1^{re} Internationale ouvrière.
Création du Comité des Forges.
- 1865 **Loi sur les associations syndicales.**
- 1866 Sté pour la protection des enfants travaillant dans les manufactures, créée et financée par la SPI, elle constituera un réseau de 2000 associations paternelles de surveillance.
Nomenclature des groupements de Pierre Larousse.
Ligue française de l'enseignement.
Œuvre du Refuge Israélite (RUP).
- 1867 Lancement de trois souscriptions sociales par la SPI.
Statut légal des coopératives.
- 1868 Sté industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
- 1871 Sté industrielle de Sainte Marie les Mines.
- 1872 Sté industrielle de Rouen.
- 1873 Sté industrielle du Nord.
- 1880 Décret contre les Congrégations
- 1881 Liberté de réunion, liberté de la presse.
Sté pour la protection des travailleurs contre les accidents de machines créée et financée par la SPI, elle constituera un réseau national d'associations et de correspondants.
- 1883 Sté industrielle de l'Est.
Sté Royale du Canada pour encourager les études littéraires & scientifiques.
- 1884 Reconnaissance des Syndicats (21 mars).
- 1889 Lancement d'une souscription sociale par la Société.
Syndicat d'initiative.
2^e Internationale.
- 1890 Sté industrielle de Fournies.
- 1892 Ordre des médecins.
- 1894 Création des conseils de paroisses.
- 1895 Fondation de la CGT.
- 1898 Loi du 01-04, Stés de secours mutuelle.
Ligue des Droits de l'Homme.
Ligue de la Patrie française.
- 1899 Stés industrielles de Bordeaux, Marseille, Nantes ...
-
- 1900 Lancement de cinq souscriptions sociales par la SPI.
- 1901 **Loi relative au contrat d'association,**
les congrégations en sont exclues.
- 1904 Interdiction générale aux congrégations d'enseigner.
Liberté du culte en France.
- 1915 Académie d'Agriculture.
- 1919 3^e Internationale, Statuts de la S.D.N.
- 1920 Syndicat des professions libérales.
- 1922 Académie de la Marine.
Académie des Sciences Coloniales.
- 1927 Ligue des Croix de feu.
- 1928 Académie Vétérinaire de France.
- 1933 Loi du 14-01, (surveillance des Stés de bienfaisance privées).
- 1935 Congrès des Stés Industrielles de France à la SPI.
- 1936 Loi 10-01 sur les groupes armés et les milices privées.
Décret pour les associations de bienfaisance.
- 1946 Syndicat dans la fonction publique.
- 1947 Institutionnalisation de l'Académie de pharmacie.
- 1956 Loi sur « placement des capitaux de la dotation ».
- 1966 Décret « tutelle administrative ».
- 1968 Syndicat de la magistrature.
- 1978 Loi « Informatique et Liberté ».
- 1979 Institutionnalisation de l'académie de Médecine.
Stés Civiles, (Loi du 04-01).
- 1987 Mécénat, (Loi du 23-07).
- 1989 Recensement des Associations et Fondations RUP,
441 Associations RUP avant juillet 1901
subsistantes + 81 transformées en fondation.
-
- 2001 Colloque des associations et fondations RUP,
fondées avant Juillet 1901.

LA VIE DES COMITÉS

Dans ce nouveau chapitre de la revue, vous trouverez soit des articles récents émanant de nos différents comités, soit l'information concernant la parution de nouveaux livres dont les auteurs sont des membres actifs de nos comités.

Dans ce numéro :

- du Comité du Commerce, des Transports, du Tourisme et de l'Outre-Mer
Deux commentaires de Monsieur Jacques Crosnier membre du Comité :
 - Vue sur le Nouveau Monde : États-Unis - Amériques et Caraïbe.
 - Études Sismologiques sur les attentats du World Trade Center New York le 11 Septembre.



DU COMITÉ DU COMMERCE, DES TRANSPORTS, DU TOURISME ET DE L'OUTRE-MER

VUES SUR LE NOUVEAU MONDE ÉTATS-UNIS - AMÉRIQUES ET CARAÏBE

Jacques CROSNIER

« **U**NE MANNE d'information d'une inestimable valeur » telle est l'opinion, à propos de ce livre de Pierre Messmer, de l'Académie et Chancelier de l'Institut de France.

Ce livre aide à mieux comprendre les grands problèmes du moment à travers les pays étudiés par l'auteur : la surpopulation et le sous-développement avec Haïti. Les problèmes d'environnement avec le Brésil, la violence et la drogue, la plaie de la Colombie, les déstabilisés politiques en Bolivie et au

Pérou, les dictatures militaires qui ont eu lieu au Chili et en Argentine, et, pour éclairer l'actualité, l'explication du comportement des Américains dans leurs relations avec le reste du monde. Mais en même temps, avec l'auteur qui a visité tous les pays du continent, on découvre des sites qui comptent parmi les plus beaux du monde : les Grands Canyons, le Machu Picchu, le lac de Titicaca, la Cordillère des Andes, l'Amazone, Rio, les chutes d'Iguazu, légaliser Puerto Moreno et la Terre de Feu. Sitôt le livre refermé, on ne rêve que de partir redécouvrir les Amériques.



ÉTUDES SISMOLOGIQUES SUR LES ATTENTATS DU WORLD TRADE CENTER NEW YORK LE 11 SEPTEMBRE 2001

Jacques CROSNIER

LE SERVICE DE SISMOLOGIE de l'Université de Columbia États de New York a fait connaître le résultat de ses recherches sur l'enregistrement des signaux au moment de l'effondrement des deux tours. Ces résultats sont impressionnants par l'ampleur des phénomènes qui équivalent à de véritables mini-tremblements de terre. En effet, leur magnitude et leur durée donnent des chiffres étonnants. Les ondes sismiques résultant des chocs et de l'effondrement des deux tours jumelles ont été perçues jusqu'à 428 km, soit jusqu'au New-Hampshire, au Nord. Si les percussions des avions sur les tours ont été détectées par les appareils respectivement avec une onde de magnitude de 0,7 pour la tour Sud et 0,9 pour la tour Nord, la secousse due à l'effondrement de la tour Sud a été de 2,1 sur l'échelle de Richter, et de 2,3 pour la tour Nord ce qui est déjà beaucoup, mais alors que lors de tremblements de terre, on assiste généralement à des durées relativement courtes de quelques secondes au plus (et cela est néanmoins terrifiant quand une population les subit et l'auteur du rapport a fait l'expérience au Pérou et en Indonésie !) à New York, la durée a été respectivement pour la chute des tours Sud et Nord de 8 et 12 secondes.

Or selon les sismographes, dont l'instrument de mesure le plus près était tout de même à 33 km du lieu du drame, ce ne serait pas là la raison des dégâts subis par les immeubles environnants, mais la pression exercée par les masses d'air et de poussières qui ont accompagné la chute des tours qui culminaient à 410 mètres. Il suffit de se rappeler les images apocalyptiques mon-

trées à la télévision lors de ces tragiques événements ! Il est évident que des leçons vont désormais être tirées de ces données tant sur le plan scientifique que sur le plan architectural. D'un côté, revoir les matériaux servant à la construction de tours, sachant que le métal porté porté à une chaleur très élevée n'a plus de portance suffisante (la cause essentielle de l'effondrement des tours) ; avec meilleure protection des édifices environnants ; de l'autre, installation dans les villes à gratte-ciel de sismographes pour la détection des variations sismiques aux fins de surveillance des variations sismiques dont les méfaits seraient d'autant plus grands que la concentration humaine au mètre carré est plus élevée.

Un Mémorial de Lumière vient d'être réalisé juste à l'Ouest de l'emplacement de la base du World Trade Center, là où s'élevaient les deux Tours jumelles, pour mémoriser la tragédie survenue le 11 septembre, les ingénieurs de l'électricité ont eu l'imagination d'émettre deux puissants rayons de lumière bleue à partir de deux surfaces de 15 mètres carrés et 88 lampes de grande puissance. L'effet est saisissant, dès la nuit tombée, on est saisi par une image virtuelle des deux Tours, qui monte vers le ciel, et à la même place. Ces faisceaux les rappellent à la mémoire des New-Yorkais et se veulent être un signe de vie, « a tribute of life ». Malheureusement, cette reconstitution lumineuse devra disparaître fin avril, lors de la reprise des constructions, Tour ou mémorial ? D'ici là, les écologistes craindront pour les oiseaux migrateurs, et les responsables de l'Aviation Civile pour les avions, en cas de brouillard.

Pour vos conférences Pour vos séminaires Pour vos réunions de travail

Des salles en plein cœur de Paris...

Pour les Entreprises et Associations poursuivant des objectifs compatibles avec l'objet social et le souci de promouvoir l'Industrie, la SPI Société d'encouragement Pour l'Industrie nationale met à leur disposition des salles équipées destinées à leurs conférences et réunions de travail.

❶ SALLE LOUIS LUMIÈRE
(165 m²)

Conférence : 120 places. Salle de prestige, sonorisée, enregistrement possible.

❷ BIBLIOTHÈQUE MONTGOLFIER*
(35 m²)

Conférence : 30 places. Tour de table : 20 places. Écran.
* Il est possible d'ouvrir cette salle sur la salle Louis Lumière.

❸ BIBLIOTHÈQUE DE LASTEYRIE
(47 m²)

Tour de table : 18 places.

❹ SALON PERRET
(38 m²)

Conférence : 30 places. Tour de table : 16 places.
Tableau et écran.

❺ SALON EIFFEL
(39 m²)

Conférence : 25 places. Tour de table : 14 places.
Tableau.

❻ SALLE FREYSSINET
(35 m²)

Conférence : 20 places. Tour de table : 16 places.
Tableau et écran.

❼ SALLE DES TROIS CONSULS
(55 m²)

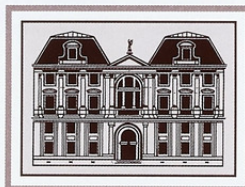
Conférence : 22 places. Tour de table : 40 places. Écran.

❽ SALLE CHAPTAL
(85 m²)

Conférence : 70 places. Tour de table : 50 places.
Sonorisation, tableau, écran.

4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Téléphone : 01 44 39 20 50
Télécopie : 01 42 84 17 73

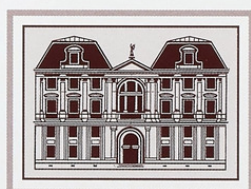




1 Salle Lumière



3 Bibliothèque De Lasteyrie



SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

■
4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Tél. (33) 01 44 39 20 50 - Fax 01 42 84 17 73

www.industrienationale.fr

adm@industrienationale.fr



Quatrième trimestre 2001
et Premier trimestre 2002